

BELLON S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 août 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Tour Egho – 2, Avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 août 2017)

BELLON S.A.
17 place de la Résistance
92130 Issy-les-Moulineaux

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bellon relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

- votre Société a procédé à des tests de dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et a également évalué s'il existait des indices de perte de valeur sur les actifs à durée d'utilité déterminée selon les modalités décrites dans les notes 2.8 et 4.9 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et la méthode retenue pour l'évaluation de la valeur d'utilité basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés après impôts. Nous avons également examiné la documentation préparée dans ce cadre et apprécié la cohérence des données utilisées notamment en ce qui concerne les hypothèses retenues pour l'élaboration des plans d'activité ;

- les provisions couvrant les engagements de retraite et autres avantages assimilés selon les modalités décrites dans les notes 2.17 et 4.16 de l'annexe aux comptes consolidés ont fait l'objet pour l'essentiel d'une évaluation par des actuaires externes. Nous avons examiné les données et hypothèses retenues par ces actuaires ainsi que leurs conclusions et nous avons vérifié que la note 4.16 fournissait une information appropriée.

Les éléments mentionnés ci-dessus reposent sur le recours à des estimations et des hypothèses sous-jacentes, qui ont par nature un caractère incertain. Comme précisé dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en présence de conditions différentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VERIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

BELLON

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 août 2017 - Page 4*

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 15 janvier 2018

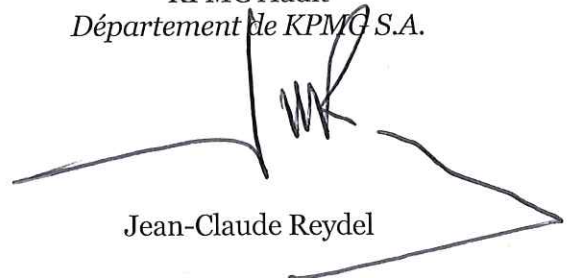
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Agnès Hussherr

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Jean-Claude Reydel

COMPTES CONSOLIDES AU 31 AOUT 2017

1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2016-2017	2015-2016
Chiffre d'affaires	3	20 698	20 245
Coût des ventes	4.1	(17 509)	(17 135)
Marge brute		3 189	3 110
Charges administratives et commerciales	4.1	(1 985)	(2 003)
Autres produits opérationnels	4.1	40	22
Autres charges opérationnelles	4.1	(65)	(42)
Résultat opérationnel avant quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe ⁽¹⁾	3	1 179	1 087
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	3 et 4.8	5	6
Résultat opérationnel		1 184	1 093
Produits financiers	4.2	35	32
Charges financières	4.2	(155)	(170)
Quote-part dans les résultats des autres entreprises mises en équivalence	3 et 4.8	4	7
Résultat avant impôt		1 068	962
Impôt sur les résultats	4.3	(343)	(330)
Résultat net		725	632
Dont :			
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		486	432
PART REVENANT AU GROUPE		239	200

(1) Dont 137 millions d'euros de coûts enregistrés au cours de l'exercice 2016-2017 dans le cadre du programme d'adaptation et de simplification (108 millions d'euros au cours de l'exercice 2015-2016) (voir note 2.22.5).

2 ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2016-2017	2015-2016
Résultat de l'ensemble consolidé		725	632
Éléments du résultat global appelés à un reclassement ultérieur en résultat			
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	4.10.2 et 4.13		1
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture	4.15 et 4.13		(2)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture transférée en résultat	4.15 et 4.13		1
Écarts de conversion		(260)	(7)
Écarts de conversion transférés en résultat		(3)	
Impôts sur les autres éléments du résultat global appelés à un reclassement ultérieur en résultat	4.13		
Part des autres éléments du résultat global dans les entreprises mises en équivalence, nets d'impôts	4.13 et 4.8	(3)	4
Éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat			
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	4.16.1 et 4.13	72	(211)
Impôts sur les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	4.13	(21)	31
Total des autres éléments du résultat global après impôts		(215)	(183)
RESULTAT GLOBAL		510	449
Dont :			
Part revenant au Groupe		164	136
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		346	313

3 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 août 2017	Au 31 août 2016
ACTIF NON COURANT			
Immobilisations corporelles	4.4	590	604
<i>Goodwills</i>	4.5	5 514	5 534
Autres immobilisations incorporelles	4.6	511	467
Investissements clients	4.7	547	562
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.8	89	95
Actifs financiers non courants	4.10	130	92
Instruments financiers dérivés actifs	4.15	4	11
Autres actifs non courants	4.11	17	25
Impôts différés	4.19	187	287
Total actif non courant		7 589	7 677
ACTIF COURANT			
Actifs financiers courants	4.10	32	44
Instruments financiers dérivés actifs	4.15	7	
Stocks		257	268
Créances d'impôt	4.11	185	184
Clients et autres créances	4.11	4 050	3 990
Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses	4.10	909	799
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.12	2 110	1 390
Total actif courant		7 550	6 675
TOTAL DE L'ACTIF		15 139	14 352

Passif et capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 août 2017	Au 31 août 2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital		0	0
Primes d'émission		285	397
Réserves et résultats non distribués		642	468
Capitaux propres – Part du Groupe		927	865
Participations ne donnant pas le contrôle		2 255	2 332
Total capitaux propres	4.13	3 182	3 197
PASSIF NON COURANT			
Emprunts et dettes financières	4.14	3 470	3 154
Instruments financiers dérivés passifs	4.15	13	16
Avantages au personnel	4.16	464	589
Autres passifs non courants	4.18	181	193
Provisions	4.17	93	105
Impôts différés	4.19	137	149
Total passif non courant		4 358	4 206
PASSIF COURANT			
Découverts bancaires	4.12	38	28
Emprunts et dettes financières	4.14	676	82
Instruments financiers dérivés passifs	4.15	1	
Dettes d'impôt		104	124
Provisions	4.17	61	89
Fournisseurs et autres dettes	4.18	3 955	3 948
Chèques et Cartes de Services à rembourser		2 764	2 678
Total passif courant		7 599	6 949
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		15 139	14 352

4 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2016-2017	2015-2016
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat opérationnel des sociétés intégrées		1 179	1 087
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		281	308
Provisions		(31)	23
Résultat net d'impôt des cessions et autres éléments sans impact trésorerie		(3)	9
Produits des participations		11	11
Intérêts payés		(138)	(160)
Intérêts encaissés		22	33
Impôts payés		(271)	(314)
Autofinancement		1 050	997
Variation du BFR lié à l'activité		(15)	(57)
Variation des stocks		(13)	(1)
Variation des clients et autres créances		(196)	(76)
Variation des fournisseurs et autres dettes		179	(64)
Variation des Chèques et Cartes de Services à rembourser		149	132
Variation des actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses		(134)	(48)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité		1 035	940
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations		(309)	(345)
Cessions d'immobilisations		19	25
Variation des investissements clients	4.7	(16)	(76)
Variation des actifs financiers et participations mises en équivalence		(38)	(47)
Acquisitions de filiales		(257)	(38)
Cessions de filiales		(11)	(4)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		(612)	(485)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	4.13	(11)	(11)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(220)	(221)
Achats d'actions propres	4.13		(155)
Augmentation de capital		1	
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		(339)	(438)
Cession de participations ne donnant pas le contrôle		24	63
Émissions d'emprunts et dettes financières	4.14	1 118	162
Remboursements d'emprunts et dettes financières	4.14	(147)	(548)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		426	(1 148)
VARIATION DE TRESORERIE		849	(693)
Incidence des différences de change et autres		(139)	19
Trésorerie à l'ouverture		1 362	2 036
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	4.12	2 072	1 362

5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Primes Capital d'émission	Actions propres	Réserves et résultat	Écarts de conversion	Total des capitaux propres		
						Part du Groupe	Part des participations ne donnant pas le contrôle	Total
Notes	4.13		4.13	4.13				
Capitaux propres au 31 août 2015	25 710	397		795	(164)	1 028	2 427	3 455
Résultat net				200		200	432	632
Autres éléments du résultat global nets d'impôts				(62)	(2)	(64)	(119)	(183)
Résultat global				138	(2)	136	313	449
Dividendes versés				(13)		(13)	(224)	(237)
Actions propres			(135)			(135)	(20)	(155)
Paiements fondés sur les actions (nets d'impôts)				19		19		19
Variation de pourcentage d'intérêt sans perte ou gain de contrôle				(171)		(171)	(166)	(337)
Autres variations ⁽¹⁾				1		1	2	3
Capitaux propres au 31 août 2016	25 710	397	(135)	769	(166)	865	2 332	3 197
Résultat net				239		239	486	725
Autres éléments du résultat global nets d'impôts				17	(92)	(75)	(140)	(215)
Résultat global				256	(92)	164	346	510
Dividendes versés				(9)		(9)	(235)	(244)
Réduction de capital par annulation d'actions	(1 455)	(112)	112					
Paiements fondés sur les actions (nets d'impôts)				15		15	28	43
Variation de pourcentage d'intérêt sans perte ou gain de contrôle				(105)		(105)	(213)	(318)
Autres variations ⁽¹⁾				(3)		(3)	(3)	(6)
Capitaux propres au 31 août 2017	24 255	285	(23)	923	(258)	927	2 255	3 182

(1) Y compris les effets de l'hyperinflation et la comptabilisation d'engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle donnés en dehors d'un regroupement d'entreprises.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Bellon S.A. est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Issy-les-Moulineaux depuis le 23 mai 2016.

Pour les besoins de ce document, « Bellon » signifie Bellon S.A., « le groupe » signifie l'ensemble de Bellon S.A. et du groupe Sodexo, et « Sodexo » ou « le groupe Sodexo » signifie l'ensemble de Sodexo S.A. et ses filiales consolidées.

Les comptes consolidés de Bellon S.A. ont été arrêtés par le Directoire en date du 28 décembre 2017 et présentés au Conseil de surveillance le même jour. Ils seront soumis à l'Assemblée générale des actionnaires le 29 mai 2018.

1. FAITS MARQUANTS

Le Groupe Sodexo a fait l'acquisition, en septembre 2016, d'Inspirus LLC, société spécialisée dans le développement de l'engagement des salariés au Etats-Unis (Services Avantages et Récompenses), et, en octobre 2016, de PSL Ltd (Services sur Site), leader de l'approvisionnement en produits frais pour le secteur hôtelier au Royaume-Uni. Le Groupe Sodexo a aussi fait l'acquisition des sociétés Xpenditure en Belgique et iAlbatros en Pologne (Services Avantages et Récompenses) en mars 2017 et de Prestige Nursing Ltd au Royaume-Uni (Services sur Site) en avril 2017. Le Groupe Sodexo a également pris une participation minoritaire de 45% dans la société Mentor Technical Group à Puerto Rico (Services sur Site). L'impact des acquisitions sur les comptes consolidés est détaillé en note 4.22.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par le Conseil d'Administration de Sodexo, le Groupe Sodexo a acheté, au cours de l'exercice 2016-2017, 2 910 690 titres pour un montant de 300 millions d'euros, représentant 1,9% du capital, et a procédé à une réduction de capital par annulation de ces titres, le 14 juin 2017.

Dans le cadre d'une restructuration de la dette du Groupe Sodexo, commencée en août 2016, Sodexo SA a, le 29 septembre 2016, procédé au remboursement par anticipation d'un montant de 108 millions de dollars US de l'emprunt souscrit en mars 2011 auprès d'investisseurs américains et a émis le 14 octobre 2016 un nouvel emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance avril 2027. Sodexo a abondé cet emprunt obligataire le 1^{er} août 2017 pour un montant de 200 millions d'euros. Ces opérations de refinancement ont permis au Groupe Sodexo de réduire le coût moyen de financement et d'allonger la maturité des emprunts.

Le 16 novembre 2016, Bellon SA a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire afin de constater la réduction de son capital qui ramène son montant de 411 360 Euros à 388 080 Euros par voie d'annulation de 1 455 actions de 16 Euros de valeur nominale chacune. L'article 7 des statuts de la société a été modifié en conséquence.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Bases de préparation des états financiers

2.1.1 Base de préparation des informations financières 2016-2017

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standard Board* (IASB) et adoptées par l'Union européenne à la date de clôture de la période, afin d'être en conformité avec le référentiel appliqué par le Groupe Sodexo, lui-même soumis au règlement européen 1606 / 2002 du 19 juillet 2002. Une liste complète des normes adoptées par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/commission/index_en. Bellon SA établit un arrêté des comptes sur la même période que sa fille pour l'établissement des comptes consolidés.

L'exercice comparatif est arrêté selon les mêmes principes.

Concernant les normes IFRS applicables au Groupe, les dates d'application des IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne ont été les mêmes que celles des IFRS publiées par l'IASB au cours des trois derniers exercices, compte tenu de la date de clôture de la société. Ainsi, les éventuelles différences entre les deux référentiels liées au décalage dans le temps de l'approbation par l'Union européenne sont sans incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

2.1.2 Nouvelles normes et interprétations applicables de manière obligatoire

Les nouvelles normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2016 n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

2.1.3 Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation des normes, interprétations et amendements aux normes publiées qui ne sont pas d'application obligatoire pour l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2016.

Le Groupe n'applique pas les normes IFRS n'ayant pas encore été approuvées par l'Union européenne à la date de clôture de l'exercice.

Le Groupe étudie actuellement les impacts de l'application des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 16 « Contrats de location ».

- IFRS 9 – Instruments financiers, applicable pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2018

Pour la phase I « classification et évaluation », le principal impact attendu pour le Groupe concerne les titres disponibles à la vente, instruments de capitaux propres. Ceux-ci devront être comptabilisés à la juste valeur, avec variations en autres éléments du résultat global ou en résultat. Concernant la phase II « dépréciation », IFRS 9 exige de passer à un modèle de calcul de pertes attendues qui remplacera le modèle actuel de pertes encourues. Des travaux ont été lancés pour mettre en place la matrice de provisionnement au sein du Groupe. L'impact devrait être peu significatif au regard des méthodologies actuelles de provisionnement et des agrégats Groupe. Peu d'impacts sont à attendre de l'application de la phase III « comptabilité de couverture », dans la mesure où le Groupe y a très peu recours.

- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, applicable pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2018

Le Groupe est en cours d'analyse des impacts à attendre de l'application de la norme qui remplacera les actuelles normes IAS 18 et IAS 11. Une première phase d'identification des différentes sources de revenu du Groupe a été réalisée. L'analyse de contrats représentatifs dans différents segments et régions a démarré, et devrait permettre de déterminer si des changements sont à prévoir concernant les méthodologies actuelles de reconnaissance des revenus.

- IFRS 16 – Contrats de location, applicable pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2019, sous réserve de son adoption par l'Union européenne

La norme IFRS 16 supprime la distinction à opérer entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Tous les contrats de location, sauf exemptions pour les contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur, devront désormais être comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et d'une dette représentant les loyers à payer sur la durée attendue du contrat de location. Le Groupe a commencé le travail de recensement des contrats de location à travers les différents segments et régions. L'impact de l'application d'IFRS 16 est en cours d'évaluation.

2.2 Recours à des estimations

Pour préparer les états financiers, des estimations et des hypothèses ont été faites par la Direction du Groupe et des filiales ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont effectuées de façon continue sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances actuelles et qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent :

- la dépréciation des actifs courants et non courants (cf. notes 4.9 à 4.11) ;
- la juste valeur des instruments financiers dérivés (cf. note 4.15) ;
- les provisions et litiges (cf. notes 4.17 et 4.27) ;
- la valorisation des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies (cf. note 4.16) ;
- l'activation des impôts différés (cf. note 4.19) ;
- les paiements fondés sur des actions (cf. note 4.21) ;
- la valorisation des *goodwill*s et des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ainsi que leur durée de vie estimée (cf. note 4.22).

2.3 Principes et méthodes de consolidation

2.3.1 Transactions intragroupe

Les transactions intragroupes, les soldes ainsi que les pertes et profits latents entre les sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

2.3.2 Méthode de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par Bellon SA, directement ou indirectement. Le contrôle existe lorsque le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels ne sont pris en considération que dans la mesure où ils confèrent au Groupe des droits substantifs. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entreprises associées sont les entités pour lesquelles Bellon SA a directement ou indirectement une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ni exercer un contrôle conjoint. Les coentreprises sont les entités sur lesquelles Bellon SA exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint et dans lesquelles Bellon SA a des droits sur les actifs nets de l'entité. Les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe détient plusieurs participations dans des sociétés-projets créées dans le cadre de contrats de partenariat public-privé (PPP). Ces contrats PPP permettent aux gouvernements de faire appel au secteur privé pour concevoir, construire, financer et gérer des infrastructures publiques (hôpitaux, écoles, garnisons, établissements pénitentiaires) avec des critères de performance très précis. Une analyse est conduite pour chacune de ces participations afin de déterminer s'il s'agit d'entreprises associées ou de coentreprises.

Le Groupe n'intervient dans ces projets en tant qu'investisseur en capital et en dette subordonnée que dans la mesure où il est prestataire de service de la société-projet.

Le détail des principales sociétés consolidées à la clôture de l'exercice est présenté en note 6.

2.3.3 Conversion

Les taux de change retenus proviennent des cotation à la Bourse de Paris et sur les grandes places financières internationales.

2.3.3.1 TRANSACTIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de change provenant de cette conversion sont enregistrés en charges et produits financiers.

Les actifs et passifs non monétaires en devises étrangères comptabilisés au coût historique sont convertis au cours de change de la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Les transactions de la période sont converties au cours de change de la date de transaction.

Les différences de change ayant trait à un élément monétaire qui fait en substance partie intégrante de l'investissement net dans une entreprise étrangère consolidée, sont inscrites en autres éléments du résultat global jusqu'à la cession ou la liquidation de cet investissement net.

2.3.3.2 ÉTATS FINANCIERS LIBELLES EN DEVICES ETRANGERES

Pays à monnaie stable

Les états financiers individuels de chaque société consolidée sont présentés en fonction de l'environnement économique local (monnaie fonctionnelle) dans lequel opère chacune de ces entreprises.

Afin de présenter des états financiers consolidés, tous les actifs et passifs en devise étrangère des sociétés consolidées sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe (l'euro) au cours de clôture et le compte de résultat est converti au cours moyen de la période. Les écarts de change en résultant sont inscrits en autres éléments du résultat global, dans la rubrique « Écarts de conversion ».

Pays hyper-inflationnistes

Pour les pays hyper-inflationnistes, l'écart entre le résultat converti au cours moyen et le résultat converti au cours de clôture est porté en charges et produits financiers.

Traitement des filiales implantées au Venezuela

À la fin de l'année 2009, le Venezuela est entré dans la liste des pays hyper-inflationnistes selon les critères définis par la norme IAS 29. À compter de l'exercice clos le 31 août 2010, le Groupe a donc appliqué, pour la préparation des comptes consolidés, les règles de comptabilisation spécifiques prévues par cette norme aux transactions de ses filiales opérant dans ce pays et ayant pour devise fonctionnelle la monnaie locale du pays.

À partir de l'exercice 2009-2010, le Groupe a décidé de ne plus se référer au taux de change officiel décrété par le gouvernement vénézuélien et a utilisé le taux de change correspondant à sa meilleure estimation du taux de change auquel le Groupe pourrait remonter les fonds de son activité au Venezuela. En février 2015, le gouvernement vénézuélien a annoncé la mise en place d'un nouveau système de change SIMADI (Système de change marginal), puis du DICOM en mars 2016. À partir de mi-juillet 2015, le Groupe a décidé de recourir à ces systèmes de change et a effectivement réalisé des opérations sur le DICOM à partir de l'exercice 2015-2016. Ainsi, le Groupe considère au 31 août 2017, comme au 31 août 2016, que la meilleure estimation du taux de change auquel le Groupe pourrait remonter les fonds de son activité au Venezuela est le dernier taux de change observé sur le DICOM. Le taux de change utilisé pour l'exercice clos le 31 août 2016 est de 1 USD = 645 VEF, soit 1 euro = 718 VEF et celui utilisé pour l'exercice clos le 31 août 2017 est de 1 USD = 3 250 VEF, soit 1 euro = 3 843 VEF.

2.4 Regroupement d'entreprises et *goodwill*

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. La juste valeur de la contrepartie transférée correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur et des passifs repris à la date de l'échange. Les coûts directement liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Lors de la première consolidation d'une filiale ou participation, le Groupe évalue l'ensemble des éléments identifiables acquis à leur juste valeur à cette date. Cette évaluation se réalise dans la devise de la société acquise.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du *goodwill* s'ils interviennent dans le délai d'affectation qui ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs, y compris en ce qui concerne les impôts différés actifs qui, s'ils sont reconnus au-delà d'un an après la date de l'acquisition, génèrent un produit d'impôt. Le *goodwill* se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées et de coentreprises est inclus dans la valeur des participations dans les entreprises mises en équivalence.

Les *goodwills* ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation sont décrites ci-après en note 2.8. Les pertes de valeurs éventuelles constatées au compte de résultat sont irréversibles.

2.4.1 *Goodwill*

L'écart résiduel correspondant à l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le montant payé), augmenté du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (évaluées soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis) sur la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris est inscrit à l'actif de l'état consolidé de la situation financière sur la ligne *goodwills*.

L'option d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur ou pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

2.4.2 Acquisitions à conditions avantageuses

Lorsque la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris de la société acquise à la date d'acquisition excède le prix d'acquisition augmenté du montant de la participation ne donnant pas le contrôle, le *goodwill* négatif est comptabilisé immédiatement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition, après vérification du processus d'identification et d'évaluation des différents éléments pris en compte dans son calcul.

2.4.3 Transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle

Les variations des participations ne donnant pas le contrôle, en l'absence de prise ou de perte de contrôle, sont comptabilisées en capitaux propres. Notamment, lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée par le Groupe, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire des capitaux propres consolidés acquise est enregistré en capitaux propres – part du Groupe. La valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale (y compris le *goodwill*) reste inchangée.

2.4.4 Ajustements et/ou compléments de prix

Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition même si leur réalisation n'est pas considérée comme probable. Après la date d'acquisition, les changements d'estimation

de la juste valeur des ajustements de prix entraînent un ajustement du *goodwill* uniquement s'ils interviennent dans le délai d'affectation (un an maximum à compter de la date d'acquisition) et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Dans tous les autres cas, le changement est constaté en résultat sauf lorsque la contrepartie transférée constitue un instrument de capitaux propres.

2.4.5 Regroupement d'entreprises réalisé par étapes

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du *goodwill* à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le prix payé) est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe.

2.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, évaluables de façon fiable, contrôlées par le Groupe et qui sont séparables ou résultant de droits légaux ou contractuels sont comptabilisées à leur juste valeur séparément du *goodwill*. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur constatées.

Les immobilisations incorporelles, sauf certaines marques dont la durée d'utilité n'est pas limitée, sont des immobilisations à durée d'utilité déterminée et sont amorties selon le mode linéaire sur les durées suivantes en fonction de leur durée d'utilité prévue :

Progiciels de gestion intégrés	3-7 ans
Logiciels	3-5 ans
Brevets et licences	2-10 ans
Relations clientèle	3-20 ans
Autres immobilisations incorporelles	3-20 ans

Les marques acquises dont la durée de vie est déterminée sont amorties, sur une durée généralement inférieure à dix ans. Certaines marques, pour lesquelles le Groupe estime que la période pendant laquelle elles pourront être utilisées n'est pas limitée, notamment sur la base de critères de pérennité et de notoriété, ne font pas l'objet d'amortissement.

Compte tenu des caractéristiques juridiques des baux commerciaux français, les droits au bail sont considérés comme ayant une durée de vie indéterminée et ne font pas l'objet d'amortissement.

Les coûts liés à l'acquisition de licences et logiciels sont inscrits à l'actif sur la base de coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur, à l'exception des terrains figurant au coût diminué des pertes de valeur. Ce coût inclut les dépenses qui sont directement liées à l'acquisition du bien et le coût estimé de l'obligation de remise en état d'une partie de l'actif le cas échéant.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou reconnus comme un composant séparé, le cas échéant, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus sauf ceux engagés pour une augmentation de la productivité ou pour la prolongation de la durée d'utilité du bien, qui sont alors immobilisés.

Les immobilisations corporelles sont amorties, selon l'approche par composant, sur leur durée d'utilité et en tenant compte de leur valeur résiduelle. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié.

Les durées généralement retenues pour le Groupe sont les suivantes :

Constructions	20 à 30 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 8 ans
Véhicules à moteur	4 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs corporels sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont soumises à des tests de dépréciation lorsqu'il existe un indice qu'un actif corporel a subi une perte de valeur.

2.7 Contrats de location

Les contrats de location financement qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés comme suit :

- la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est constatée à l'actif de l'état consolidé de la situation financière au commencement du contrat de location ;
- la dette correspondante est enregistrée en dettes financières ;
- les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le Groupe n'a pas une assurance raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges opérationnelles de façon linéaire jusqu'à échéance du contrat.

2.8 Dépréciation d'actifs

2.8.1 Dépréciation des actifs à durée d'utilité déterminée

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'il existe des indices de pertes de valeur. Ces pertes de valeurs comptabilisées en compte de résultat sont réversibles.

2.8.2 Dépréciation des actifs à durée d'utilité indéterminée

Les *goodwills* et les autres actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée (tels que certaines marques) font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, au cours du dernier trimestre de l'exercice. Les résultats sont ensuite confortés par la réalisation de l'analyse sur la base des données au 31 août.

2.8.2.1 UNITES GENERATRICES DE TRESORERIE

Les immobilisations, qui ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes permettant de les tester individuellement, sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les tests de valorisation sont réalisés par UGT ou par groupe d'UGT au plus petit niveau auquel les *goodwills* sont suivis par le Groupe.

Jusqu'au 31 août 2016, les *goodwills* étaient suivis à un niveau déterminé comme étant l'un des deux principaux secteurs d'activité du Groupe avec un découpage par zone géographique en ce qui concerne l'activité Services sur Site.

A compter de l'exercice 2016-2017, ce niveau est déterminé comme étant l'un des deux principaux secteurs d'activité du Groupe avec, en ce qui concerne l'activité Services sur Site, un découpage par secteurs opérationnels, tels qu'ils ressortent de la nouvelle organisation du Groupe (voir note 3) :

- pour l'activité Services sur Site : Services aux Entreprises, Énergie & Ressources, Services aux Gouvernements, Sports & Loisirs, Autres activités non segmentées, Santé, Seniors, Écoles et Universités ; et
- l'activité « Services Avantages et Récompenses ».

Les tests de dépréciations des *goodwills* ne sont pas réalisés à un niveau supérieur au secteur opérationnel avant regroupement pour les besoins de l'information sectorielle.

Les actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT incluent :

- le *goodwill* qui leur est affecté dans la mesure où l'UGT ou le groupe d'UGT sont susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ;

- les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les investissements clients et le besoin en fonds de roulement net.

Réallocation du goodwill de l'activité Services sur Site par secteur opérationnel au 1^{er} septembre 2016

Compte tenu de la modification, au 1^{er} septembre 2016, des secteurs opérationnels du Groupe, les *goodwills* ont été réalloués aux nouvelles unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie identifiés, sur la base d'une valeur relative, similaire à celle utilisée si le Groupe se séparait d'une activité au sein d'une unité génératrice de trésorerie. Pour effectuer cette réallocation, les groupes d'UGT précédents (géographiques) ont été scindés en secteurs opérationnels, à partir de flux de trésorerie actualisés issus du plan à 5 ans pour chacun des secteurs opérationnels. Il en a été déduit une valeur relative de *goodwill* à attribuer à chaque segment. A compter de l'exercice 2016-2017, les tests de dépréciation des *goodwills* sont réalisés au niveau auquel ils sont suivis pour la gestion interne et qui correspond aux nouveaux secteurs d'activités identifiés, avant regroupement pour les besoins de l'information sectorielle.

La modification de l'information sectorielle et la réallocation des *goodwills* n'ont pas fait apparaître de perte de valeur des *goodwills*. Elles n'ont, par ailleurs, pas eu d'impact au niveau de l'activité Services Avantages et Récompenses.

2.8.2.2 INDICES DE PERTES DE VALEUR

Les principaux indices de perte de valeur retenus sur les unités génératrices de trésorerie portent sur la baisse significative du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel de l'unité génératrice de trésorerie ainsi que sur les évolutions du marché.

2.8.2.3 METHODE DE DETERMINATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE

Une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat quand la valeur comptable de l'actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des coûts de la vente correspondant au montant auquel le Groupe serait en mesure de vendre l'actif (après coûts de cession) lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation ; et
- sa valeur d'utilité, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés provenant de l'utilisation continue et de la cession *in fine* d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

La valeur d'utilité des UGT ou groupes d'UGT est déterminée sur la base des flux de trésorerie après impôts qui ressortent des plans d'activité et d'une valeur terminale calculée en extrapolant les données de la dernière année. Les plans d'activité sont établis généralement sur un à cinq ans. Ces plans d'activités ont été établis pour chaque secteur opérationnel résultant de la nouvelle organisation du Groupe, décrite en note 3.

La Direction du Groupe et de ses filiales a budgété le résultat opérationnel en fonction des performances passées et du développement du marché qu'elle anticipe.

Le taux de croissance retenu au-delà de la période de ces plans correspond au taux de croissance du secteur opérationnel concerné, en tenant compte des zones géographiques dans lesquelles ce secteur opérationnel est opéré.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital calculé pour le Groupe, majoré pour certaines UGT ou groupes d'UGT, d'une prime pour tenir compte des facteurs de risques plus importants impactant certains pays dans lesquels les activités sont réalisées pour le secteur opérationnel concerné.

Les taux de croissance et d'actualisation retenus pour les tests de dépréciation de la période sont décrits en note 4.9.

2.8.2.4 COMPTABILISATION DES PERTES DE VALEUR

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout *goodwill* affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

2.8.3 Reprise de perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un *goodwill* ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur, sur un actif autre qu'un *goodwill*, ne peut être reprise que s'il existe des indicateurs que la perte de valeur a diminué ou n'existe plus. Le montant de la reprise éventuelle est alors basé sur les nouvelles estimations de sa valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

2.9 Investissements clients

Dans le cadre de certains contrats, le Groupe peut réaliser des contributions financières. Il peut s'agir, par exemple de participations au financement de matériels et aménagements de locaux des clients nécessaires à la réalisation de ses prestations ou autres participations financières qui sont récupérées sur la durée du contrat. La durée d'amortissement est généralement inférieure à 10 ans mais elle peut s'étendre au-delà en fonction de la durée du contrat. L'amortissement de ces actifs est comptabilisé en déduction du revenu sur la durée de la prestation.

Dans le tableau de flux de trésorerie, la variation du montant net des investissements clients est présentée dans les flux d'investissements.

2.10 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Ils sont valorisés selon la méthode du FIFO – premier entré premier sorti.

2.11 Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué éventuellement du montant de la dépréciation enregistrée dans le compte de résultat.

Une dépréciation est comptabilisée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

2.12 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe à la date de transaction qui correspond à la date à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les justes valeurs des actifs financiers et instruments dérivés sont généralement déterminées sur la base des cotations de marché ou d'évaluations réalisées par les établissements financiers dépositaires.

2.12.1 Actifs financiers

Pour les besoins de l'évaluation et de la comptabilisation, les actifs financiers sont classés en trois grandes catégories :

- **les actifs financiers disponibles à la vente** regroupent les participations non consolidées, les valeurs mobilières de placement sur des supports à plus de trois mois et les fonds réservés. Ils sont mesurés à la juste valeur et les variations de juste valeur sur de tels actifs sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. Lorsque les actifs financiers disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés en autres éléments du résultat global est porté au compte de résultat. Pour les titres cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur boursière. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est généralement définie en fonction des critères financiers appropriés à la situation spécifique du titre. Lorsque la juste valeur de ces actifs financiers n'est pas déterminable de manière fiable, ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- **les prêts et créances** regroupent les dépôts et cautionnements et les prêts consentis à des sociétés non consolidées. Ces actifs financiers sont enregistrés dans l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur puis ultérieurement comptabilisés au coût amorti, ce qui équivaut à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais significatifs. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée ;
- **les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat** incluent les autres actifs financiers détenus à des fins de transaction et acquis en vue d'être vendus à court terme. Toute variation ultérieure de juste valeur de ces actifs est enregistrée en résultat financier.

2.12.2 Instruments financiers dérivés

La politique du Groupe est de financer majoritairement ou autant que possible les acquisitions dans la monnaie de la société acquise en privilégiant les taux fixes.

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations ultérieures de juste valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat sauf pour ceux remplissant les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Pour les instruments de couverture de flux de trésorerie, la documentation nécessaire a été mise en place dès l'origine et mise à jour à chaque clôture. Les variations de juste valeur de ces instruments sont enregistrées en autres éléments du résultat global pour la partie efficace de la couverture et sa reconnaissance dans le compte de résultat est différée jusqu'à la réalisation du sous-jacent. La part inefficace est comptabilisée directement en résultat.

Les valeurs de marché des instruments dérivés sont généralement déterminées à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

2.12.3 Engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe a consolidé les engagements donnés concernant des rachats de participations ne donnant pas le contrôle par la constatation d'une dette financière en application de la norme IAS 32. Le Groupe a comptabilisé les engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle conclus dans le cadre de regroupements d'entreprises de la façon suivante :

- comptabilisation de la dette relative à ces engagements dans les autres dettes financières pour la valeur actuelle de l'engagement de rachat ;
- annulation des participations ne donnant pas le contrôle correspondantes ; et
- constatation d'un *goodwill* complémentaire pour le solde.

2.12.4 Emprunts bancaires et obligataires

Tous les emprunts, incluant également les lignes de crédit utilisées et les découverts bancaires, sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à celle-ci.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux permettant d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier après actualisation des flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance. Ce calcul prend en compte les frais d'émission et les différences entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et les valeurs de remboursement.

2.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires, les fonds de caisse et les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements ont une maturité inférieure à trois mois à la souscription ou sont disponibles à tout moment pour un montant connu de trésorerie avec un risque négligeable de changement de valeur.

2.14 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût de l'actif sous-jacent s'ils sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif immobilisé qualifié. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.15 Actions propres

Les actions de la société Bellon SA détenues par Bellon SA et/ou par les sociétés du Groupe sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition.

Le résultat des acquisitions/cessions éventuelles des actions autodétenues est directement imputé dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat de la période.

2.16 Provisions

Une provision est comptabilisée si le Groupe a une obligation juridique ou implicite à la clôture, s'il est probable qu'il y aura une sortie de ressources et si son montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions comprennent, notamment, des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature commerciale, sociale ou fiscale (hors impôts sur les résultats) liés à l'exploitation. Les provisions sont évaluées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

2.17 Avantages au personnel

2.17.1 Avantages à court terme

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) dont le règlement est attendu dans les 12 mois qui suivent le service rendu par le salarié.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes.

2.17.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les avantages postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

- les coûts des régimes à cotisations définies sont enregistrés en charge sur la base des appels à cotisation ;
- la valorisation des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles.

La méthode actuarielle retenue par le Groupe pour évaluer ces engagements est la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou accords en vigueur dans chaque société.

Le calcul des engagements tient compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux d'augmentation des salaires et du taux de rotation des salariés, et suppose la prise en compte des hypothèses macroéconomiques des différents pays dans lesquels le Groupe opère (telles que le taux d'inflation ou le taux d'actualisation).

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels, l'écart entre le rendement des actifs de régime et le produit inclus en résultat financier au titre des actifs de régime ainsi que, le cas échéant, la variation de l'effet du plafonnement de l'actif sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies n'ont aucune incidence sur le compte de résultat.

La modification du niveau de prestation d'un régime existant ou la création d'un nouveau régime à prestations définies constituent des coûts des services passés reconnus immédiatement en résultat.

Pour les régimes à prestations définies, la comptabilisation des différents éléments relatifs aux plans est la suivante :

- l'obligation nette des actifs de couverture est comptabilisée en non courant au passif de l'état consolidé de la situation financière lorsque les engagements sont supérieurs aux actifs de couverture ;
- les montants relatifs aux plans sont comptabilisés en non courant à l'actif de l'état consolidé de la situation financière lorsque la valeur des actifs de couverture est supérieure aux engagements. Un excédent d'actif n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut excéder la valeur actualisée de tout avantage disponible sous la forme de remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime ;
- la charge comptabilisée au compte de résultat comprend :
 - les coûts des services rendus au cours de l'exercice ainsi que, le cas échéant, le coût des services passés et les effets des liquidations de régime qui sont comptabilisés en résultat opérationnel,
 - le coût (produit) financier sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies calculé en appliquant au passif (à l'actif) net le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies au début de l'exercice.

Le Groupe participe à des plans multi-employeurs (notamment aux États-Unis). Les organismes gestionnaires de ces plans ne sont pas en mesure de communiquer les informations nécessaires pour les comptabiliser comme des plans à prestations définies ; ces plans sont donc comptabilisés selon les modalités prévues pour les régimes à cotisations définies (voir note 4.16.1.3).

2.17.3 Autres avantages à long terme au personnel

Les autres avantages à long terme au personnel sont évalués selon IAS 19. Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés en passif non courant tout au long de la période d'activité du salarié dans l'entreprise. Les écarts actuariels et les coûts des services passés dus à la modification d'un régime existant ou à la création d'un nouveau régime sont reconnus immédiatement dans le compte de résultat.

2.18 Chèques et Cartes de Services à rembourser

Les Chèques et Cartes de Services à rembourser sont comptabilisés en passif courant et à leur juste valeur, qui correspond à la valeur faciale des titres en circulation ou retournés à Sodexo mais non encore remboursés aux affiliés.

2.19 Paiements fondés sur des actions

Certains salariés du Groupe reçoivent une rémunération prenant la forme de transactions dont le paiement est fondé sur des actions de Sodexo SA et qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

Les services reçus qui sont rémunérés par ces plans sont comptabilisés en charges, en contrepartie directe d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. La charge comptabilisée au titre de chaque période est déterminée par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués à la date d'octroi.

Le Groupe réexamine annuellement le nombre d'options potentiellement exerçables dont l'acquisition est attendue ainsi que le nombre d'actions attribuées gratuitement qui seront probablement livrées au regard des conditions d'acquisition. Le cas échéant, l'impact de la révision de ces estimations est comptabilisé au compte de résultat avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Les caractéristiques des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 4.21.

2.20 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un impôt différé :

- la comptabilisation initiale des *goodwills* ;
- la comptabilisation initiale d'un actif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; et
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global sont comptabilisés respectivement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés actifs résiduels sur différences temporelles et reports déficitaires (après imputation des impôts différés passifs) ne sont constatés que si leur récupération a été jugée probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

2.21 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti.

2.22 Compte de résultat

2.22.1 Présentation du compte de résultat par destination

Le Groupe présente le compte de résultat par destination.

Le résultat opérationnel se compose donc des éléments suivants :

- la marge brute ;
- les charges administratives et commerciales ; et
- les autres produits et charges opérationnels.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment les amortissements et éventuelles pertes de valeur relatives aux relations clientèles et aux marques, les éventuelles pertes de valeur des *goodwills*, les résultats de cession des immobilisations corporelles, incorporelles et des filiales consolidées.

Le résultat opérationnel comprend également la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe.

2.22.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe résulte de la vente de prestations de services liées aux activités ordinaires des filiales consolidées :

- pour les Services sur Site, il s'agit de l'ensemble des revenus prévus dans les contrats en tenant compte de notre qualité de principal (la majeure partie des cas) ou d'agent ;
- pour les Services Avantages et Récompenses, le chiffre d'affaires comprend les commissions reçues des clients, les commissions reçues des affiliés, les produits financiers provenant des placements des fonds dégagés par l'activité et les gains réalisés sur les chèques et cartes non remboursés.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie attendue/reçue, net des rabais, remises et ristournes ainsi que de la TVA et autres taxes. De plus, il est enregistré lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie des coûts encourus ou à encourir associés à la prestation.

Dans le cas de prestations de services de restauration et des autres Services sur Site, le chiffre d'affaires est reconnu au moment où le service est rendu.

En ce qui concerne les Services Avantages et Récompenses, les commissions reçues des clients sont comptabilisées lors de l'émission des chèques et leur envoi au client ou lorsque les cartes sont créditées ; les commissions reçues des affiliés sont comptabilisées lors du remboursement des chèques ou l'utilisation des cartes. Les gains réalisés sur les chèques et cartes non remboursés sont enregistrés en tenant compte de leur date d'expiration et du délai de présentation des titres par les affiliés au remboursement.

2.22.3 Remises, rabais et ristournes

Dans le cadre de contrats d'approvisionnement en denrées et autres produits avec ses fournisseurs et distributeurs, le Groupe peut obtenir des remises, rabais ou ristournes au titre des achats réalisés dans le cadre de ces contrats. Ces remises, rabais ou ristournes sont acquis en fonction de volumes d'achats réalisés dans le cadre du contrat, ou lorsque les achats réalisés sur une certaine période excèdent certains seuils définis contractuellement, ou encore, prennent la forme de montants fixes en contrepartie de certains engagements comme des clauses d'exclusivité pour le fournisseur. Les remises, rabais ou ristournes restent acquis au Groupe sous réserve du respect du contrat client et de la législation applicable. La méthode de comptabilisation de ces remises, rabais ou ristournes est la suivante :

- Ceux acquis dans le cadre des contrats de restauration ou services de facilities management sont comptabilisés en réduction du coût des ventes.
- Ceux liés à des achats faits dans le cadre de services de gestion des approvisionnements sont comptabilisés en revenus

Ils sont généralement reconnus pendant la période pendant laquelle les achats sont effectués, sur la base des volumes achetés pendant la période et du taux de remise contractuel. Ceux qui dépendent de l'atteinte de certains seuils sont comptabilisés à l'issue de la période de mesure prévue au contrat lorsque les volumes sont atteints. Les montants fixes sont comptabilisés linéairement sur la période de l'engagement correspondant.

2.22.4 Impôts sur les résultats

Suite à l'instauration de la contribution économique territoriale (CET) applicable aux filiales françaises dans le cadre de la loi de finance pour 2010, le Groupe a opté pour la comptabilisation en impôts sur les résultats de la part de la CET relevant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Les crédits d'impôt qui n'interviennent pas dans la détermination du résultat fiscal et qui sont toujours remboursés par l'État, lorsqu'ils n'ont pas été imputés sur l'impôt sur les sociétés, y compris le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) introduit en France par la 3^e loi de finances rectificative pour 2012, sont comptabilisés en tant que subventions, en déduction des charges auxquelles ils se rapportent.

2.22.5 Programme d'adaptation et de simplification

Au début de l'exercice 2015-2016, le Groupe s'est engagé dans un programme d'adaptation et de simplification, sur une période de 18 mois, consistant en une adaptation renforcée des coûts opérationnels sur site, une simplification de l'organisation et une plus grande mutualisation à l'échelle internationale. Les charges liées à ce programme sont présentées dans les différentes rubriques de charges opérationnelles du compte de résultat, selon les fonctions concernées et dans une colonne « éléments non alloués » dans l'information sectorielle. Il s'agit principalement de coûts de réorganisation.

2.23 Tableau de flux de trésorerie

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, est définie comme étant le solde net de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque remboursables à vue et faisant partie intégrante de la gestion de trésorerie.

3. SECTEURS OPERATIONNELS

L'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne telles qu'elles sont suivies par le Comité Exécutif du Groupe, principal décideur opérationnel : Services sur Site, d'une part, et Services Avantages et Récompenses, d'autre part.

Pour l'activité Services sur Site, à compter de l'exercice 2016-2017, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel sont suivis par segments mondiaux de clientèle et non plus par zones géographiques, afin de s'aligner sur la nouvelle organisation mise progressivement en place depuis septembre 2015. En effet, le Groupe s'est progressivement adapté en structurant son activité Services sur Site par segments mondiaux de clientèle, dans l'optique de mieux accompagner et servir ses clients, qu'ils soient locaux ou internationaux, et en mettant en place des fonctions mondiales destinées à optimiser et à standardiser les processus liés à ses offres de services et à ses activités fonctionnelles. Ces segments mondiaux de clientèle répondent à la définition de secteurs opérationnels selon IFRS 8.

Les secteurs opérationnels et regroupements de secteurs opérationnels présentés sont désormais les suivants :

- Pour l'activité Services sur Site :
 - Entreprises et Administrations, qui regroupe Services aux Entreprises, Énergie & Ressources, Services aux Gouvernements, Sports & Loisirs ainsi que les Autres activités non segmentées ;
 - Santé regroupé avec Seniors ; et
 - Éducation, regroupant Écoles et Universités ; et
- l'activité « Services Avantages et Récompenses ».

Les secteurs opérationnels ayant fait l'objet de regroupements, au sein de chacune de ces activités, réalisent des opérations similaires, tant par la nature des services rendus que par les processus et méthodes employés pour fournir ces services, et présentent des caractéristiques économiques communes, notamment des taux de marge assez proches.

Les actifs et passifs sectoriels ne sont pas présentés, ces éléments ne faisant pas partie de la mesure de la performance de chaque secteur par le principal décideur opérationnel.

Aucun client du Groupe ni aucun contrat ne contribuent à plus de 2 % du chiffre d'affaires consolidé.

3.1 Par secteur d'activité

Exercice 2016-2017 (en millions d'euros)	Services sur Site	Entreprises et Administrations	Santé & Seniors	Éducation	Services Avantages & Récompenses	Éliminations et frais de Direction Générale	Total Groupe hors coûts exceptionnels	Éléments non alloués ⁽²⁾	Total Groupe
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	19 797	10 551	5 007	4 239	901		20 698		20 698
Ventes interactivités (Groupe)					4	(4)			
TOTAL	19 797	10 551	5 007	4 239	905	(4)	20 698		20 698
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	1 122	509	332	281	307	(108)	1 321	(137)	1 184

(1) Y compris la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe.
(2) Correspondant aux coûts liés au programme d'adaptation et de simplification (voir note 2.22.5).

Exercice 2015-2016 (en millions d'euros)	Services sur Site	Entreprises et Administrations	Santé & Seniors	Éducation	Services Avantages & Récompenses	Éliminations et frais de Direction Générale	Total Groupe hors coûts exceptionnels	Éléments non alloués ⁽²⁾	Total Groupe
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	19 470	10 433	4 868	4 169	775		20 245		20 245
Ventes interactivités (Groupe)					5	(5)			
TOTAL	19 470	10 433	4 868	4 169	780	(5)	20 245		20 245
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	1 062	492	310	260	262	(123)	1 201	(108)	1 093

(1) Y compris la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe.
(2) Correspondant aux coûts liés au programme d'adaptation et de simplification (voir note 2.22.5).

3.2 Par pays significatif

L'activité du Groupe est dispersée sur 80 pays dont deux ayant un chiffre d'affaires représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé : la France (son pays de domiciliation) et les États-Unis. Le chiffre d'affaires et les actifs non courants de ces pays sont les suivants :

Au 31 août 2017 (en millions d'euros)	France	États-Unis	Autres	Total
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	2 680	8 675	9 343	20 698
Actifs non courants ⁽¹⁾	1 287	3 244	2 631	7 162

(1) Immobilisations corporelles, goodwill, autres immobilisations incorporelles, investissements clients.

Au 31 août 2016 (en millions d'euros)	France	États-Unis	Autres	Total
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	2 712	8 266	9 267	20 245

Actifs non courants ⁽¹⁾	1 308	3 343	2 516	7 167
<i>(1) Immobilisations corporelles, goodwill, autres immobilisations incorporelles, investissements clients.</i>				

3.3 Par service

Le chiffre d'affaires par service se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016-2017	2015-2016
Services de restauration	13 632	13 609
Services de facilities management	6 165	5 861
Total chiffre d'affaires Services sur Site	19 797	19 470
Services Avantages et Récompenses	905	780
Éliminations	(4)	(5)
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE	20 698	20 245

4. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 AOUT 2017

4.1 Charges opérationnelles par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	2016-2017 ⁽³⁾	2015-2016 ⁽³⁾
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(280)	(305)
Charges de personnel		
• Salaires	(7 705)	(7 524)
• Autres charges de personnel ⁽¹⁾	(2 320)	(2 260)
Achats consommables et variations de stocks	(5 751)	(5 796)
Autres natures de charges ⁽²⁾	(3 463)	(3 273)
TOTAL	(19 519)	(19 158)

(1) Inclut principalement les charges sociales mais également les charges relatives aux plans à prestations définies (note 4.16), aux régimes de retraites à contribution définie (note 4.16) et aux actions attribuées gratuitement (note 4.21).

(2) Les autres charges comprennent principalement les charges de location simple (317 millions d'euros pour l'exercice 2016-2017, 315 millions d'euros pour l'exercice 2015-2016), les honoraires, les autres achats consommés, les frais de sous-traitance et frais de déplacements.

(3) Dont 137 millions d'euros de coûts enregistrés au cours de l'exercice 2016-2017 dans le cadre du programme d'Adaptation et de Simplification (108 millions d'euros au cours de l'exercice 2015-2016).

4.2 Charges et produits financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	2016-2017	2015-2016
Coût de l'endettement brut ⁽¹⁾	(112)	(122)
Produits générés par la trésorerie ou équivalents	15	17
Coût de l'endettement net	(97)	(105)
Produits générés par les prêts et créances au coût amorti	3	3
Autres produits financiers	5	12
Autres charges financières ⁽²⁾	(29)	(26)
Écarts de change nets : gains (+) pertes (-)	6	(5)
Coût financier net sur le passif net au titre des régimes à prestations définies	(7)	(5)
Ajustement monétaire lié au traitement de l'hyper inflation	(4)	(4)
Variation de juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture	(3)	(7)
Autres ⁽³⁾	6	(1)
Charges et produits financiers, net	(120)	(138)
Dont produits financiers	35	32
Dont charges financières	(155)	(170)

(1) Le coût de l'endettement brut correspond à la charge d'intérêts relative aux passifs financiers évalués au coût amorti ainsi que les intérêts relatifs aux instruments financiers de couverture.

(2) Y compris, pour l'exercice 2016-2017, un montant de 11 millions d'euros en raison du remboursement par anticipation d'emprunts souscrits auprès d'investisseurs américains à hauteur de 108 millions de dollars US. Pour l'exercice 2015-2016, un montant de 21 millions d'euros a été enregistré en raison du remboursement par anticipation de 208 millions de dollars US. (voir note 4.14 « Emprunts et dettes financières »)

(3) Y compris, pour l'exercice 2016-2017, un produit de cession de participations minoritaires dans des PFI au Royaume-Uni.

4.3 Impôt sur les résultats

4.3.1 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

<i>(en millions d'euros)</i>	2016-2017	2015-2016
Résultat avant impôt	1 068	962
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(9)	(13)
Résultat comptable avant impôt	1 059	949
Taux d'impôt de Sodexo SA ⁽¹⁾	34,43 %	38,0 %
Charge d'impôt théorique	(365)	(361)
Différence de taux d'impôt pour les résultats obtenus par l'activité exercée dans d'autres pays que celui de l'entreprise consolidante	32	61
Contribution additionnelle sur les dividendes versés	(11)	(10)
Charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	45	(8)
Autres impositions (-) et remboursements d'impôts (+)	3	10
Reports déficitaires utilisés ou activés au cours de l'exercice n'ayant pas donné lieu au cours des exercices précédents à la comptabilisation d'un impôt différé actif	12	5
Reports déficitaires générés au cours de l'exercice ou des exercices précédents n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif	(45)	(19)
Charge d'impôt réelle	(329)	(322)
Retenues à la source	(14)	(8)
TOTAL IMPOT SUR LES RESULTATS	(343)	(330)

(1) Le taux d'impôt tient compte de la contribution exceptionnelle, instaurée en décembre 2011, pour les exercices clos entre le 31 août 2012 et le 31 août 2016, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires (ou celui du groupe d'intégration fiscale auquel elle appartient) est supérieur à 250 millions d'euros.

4.3.2 Ventilation de la charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2016-2017	2015-2016
Charge d'impôt exigible	(327)	(351)
Ajustement sur impôt exigible au titre des exercices antérieurs	2	(1)
Provisions pour risques fiscaux	4	(1)
Utilisation de crédits d'impôts, déficits fiscaux, différences temporelles reportables	47	18
Sous-total impôts exigibles	(274)	(335)
Impôts différés liés à la naissance ou au renversement de différences temporelles	(48)	(1)
Impôts différés liés à des changements de taux ou à l'assujettissement à de nouveaux taux	3	(1)
Utilisation de crédits d'impôts, déficits fiscaux et pertes reportables	(10)	15
Sous-total impôts différés	(55)	13
CHARGE D'IMPOT REELLE	(329)	(322)

Le taux effectif d'impôt, calculé sur la base du résultat avant impôt et hors quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence passe de 34,8 % pour l'exercice 2015-2016 à 32,4 % pour l'exercice 2016-2017.

4.4 Immobilisations corporelles

4.4.1 Détail des immobilisations corporelles

Ces tableaux intègrent les immobilisations corporelles financées par des contrats de location financement.

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériels et installations	Immobilisations en cours et autres	Total
Valeurs nettes au 31 août 2015	72	465	57	594
Augmentations de l'exercice	2	177	47	226
Diminutions de l'exercice	(2)	(19)	(2)	(23)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	(1)			(1)
Dotations aux amortissements	(1)	(171)	(17)	(189)
Écarts de conversion	(1)	(2)	(1)	(4)
Autres variations	2	21	(22)	1
Valeurs nettes au 31 août 2016	71	471	62	604
Augmentations de l'exercice	1	170	52	223
Diminutions de l'exercice		(16)	(2)	(18)
Entrées de périmètre		5		5
Sorties de périmètre	(1)	(4)		(5)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat		(2)		(2)
Dotations aux amortissements	(9)	(169)	(17)	(195)
Écarts de conversion	(1)	(12)	(2)	(15)
Autres variations	(4)	17	(20)	(7)
Valeurs nettes au 31 août 2017	57	460	73	590

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2017	Au 31 août 2016
Valeurs brutes	1 856	1 865
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 266)	(1 261)
Valeurs nettes	590	604

Aucun actif corporel n'est donné en nantissement de passifs.

Les amortissements et pertes de valeurs sont comptabilisés en coûts des ventes ou en charges administratives et commerciales.

4.4.2 Détail des immobilisations corporelles en location financement

Ces contrats portent essentiellement sur des locations de cuisines et de leurs équipements ainsi que de matériel de bureau.

<i>(en millions d'euros)</i>	Constructions	Matériels et installations	Immobilisations en cours et autres	Total
31 août 2015	6	14		20
31 août 2016	5	9		14
31 août 2017	4	9		13

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2017	Au 31 août 2016
Valeurs brutes	38	40
Amortissements et dépréciations cumulés	(25)	(26)
Valeurs nettes	13	14

L'échéancier des paiements sur les contrats de location financement figure en note 4.14.5.

4.5 Goodwills

La variation des *goodwills* au cours de l'exercice se présente de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2016	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Écarts de conversion	Au 31 août 2017
Services aux Entreprises	1 060	1	(1)	(39)	1 022
Services aux Gouvernements	377			(20)	357
Sports & Loisirs	65	2		(2)	64
Énergie & Ressources	293	21		(12)	302
Autres activités non segmentées	243	68	(1)	(7)	303
Entreprises et Administrations	2 038	92	(2)	(80)	2 048
Santé	1 047			(55)	992
Seniors	411	23		(18)	416
Santé & Seniors	1 458	23		(73)	1 408
Écoles	354		(1)	(14)	339
Universités	895			(53)	842
Éducation	1 249		(1)	(67)	1 181
Services sur Site	4 745	115	(3)	(220)	4 637
Services Avantages et Récompenses	583	109	(2)	(19)	671
Sodexo	206				206
TOTAL GROUPE	5 534	224	(5)	(239)	5 514

Au cours de l'exercice 2016-2017, de nouveaux *goodwills* ont été constatés, suite notamment aux acquisitions d'Inspirus LLC (États-Unis), Xpenditure (Belgique) et iAlbatros (Pologne) pour l'activité Services Avantages et Récompenses ainsi que, pour l'activité Services sur Site, PSL Ltd (Royaume-Uni), Prestige Nursing Ltd (Royaume Uni) et à la prise de contrôle de Doyon (Alaska). Les diminutions de l'exercice sont liées aux sorties de périmètre, notamment avec la cession de Vivabox USA et la perte de contrôle de filiales en Angola, Gabon et Arabie Saoudite.

4.6 Autres immobilisations incorporelles

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution des autres immobilisations incorporelles au cours des exercices 2015-2016 et 2016-2017.

<i>(en millions d'euros)</i>	Licences et logiciels	Relations clientèle, marques et autres incorporels	Total
Valeurs nettes au 31 août 2015	143	362 ⁽¹⁾	505
Augmentations de l'exercice	68	10	78
Diminutions de l'exercice	(2)		(2)
Entrées de périmètre		7	7
Dotations aux amortissements	(41)	(77) ⁽²⁾	(118)
Écarts de conversion	(2)		(2)
Autres variations	(5)	4	(1)
Valeurs nettes au 31 août 2016	161	306 ⁽¹⁾	467
Augmentations de l'exercice	57	21	78
Diminutions de l'exercice	(2)	(3)	(5)
Entrées de périmètre	10	55	65
Dotations aux amortissements	(48)	(38)	(86)
Pertes de valeurs comptabilisées en résultat		3	3
Écarts de conversion	(5)	(11)	(16)
Autres variations	2	3	5
Valeurs nettes au 31 août 2017	175	336 ⁽¹⁾	511

(1) Y compris des marques et des droits au bail dont la durée de vie est considérée comme indéterminée pour 50 millions d'euros au 31 août 2017 (50 millions d'euros au 31 août 2016).

(2) Y compris l'amortissement des droits liés à la Coupe du Monde de Rugby.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2017	Au 31 août 2016
Valeurs brutes	1 154	1 064
Amortissements et dépréciations cumulés	(643)	(597)
Valeurs nettes	511	467

Les amortissements et pertes de valeurs sont comptabilisés en coût des ventes ou en charges commerciales et administratives à l'exception des amortissements et pertes de valeur portant sur les relations clientèle et les marques qui sont enregistrés en autres charges opérationnelles.

4.7 Investissements clients

<i>(en millions d'euros)</i>	2016-2017	2015-2016
Investissements au 1 ^{er} septembre	562	485
Augmentations de l'exercice	111	165
Diminutions de l'exercice	(95)	(89)
Écarts de conversion	(31)	1
Investissements au 31 août	547	562

4.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de payer pour le compte de l'entreprise mise en équivalence, les quotes-parts de capitaux propres négatifs dans les entreprises mises en équivalence font l'objet d'une provision enregistrée au passif de l'état consolidé de la situation financière (cf. note 4.17). Au cours des exercices 2015-2016 et 2016-2017, les participations dans les entreprises mises en équivalence ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2016-2017			2015-2016		
	Co-entreprises	Entreprises associées	Total	Co-entreprises	Entreprises associées	Total
Au 1 ^{er} septembre	81	7	88	55	6	61
Valeurs positives	88	7	95	65	6	71
Valeurs négatives	(7)		(7)	(10)		(10)
Résultat de l'exercice	9		9	10	3	13
Éléments du résultat global ⁽¹⁾	(2)	(1)	(3)	4		4
Distribution de l'exercice	(10)	(1)	(11)	(10)	(1)	(11)
Variations de périmètre	(3)	5	2	22		22
Écarts de conversion	(3)		(3)			
Autres mouvements					(1)	(1)
AU 31 AOÛT	72	10	82	81	7	88
Valeurs positives	79	10	89	88	7	95
Valeurs négatives	(7)		(7)	(7)		(7)

(1) Correspondant à la variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôt (note 4.15).

4.9 Dépréciation d'actifs

Les dépréciations cumulées portant sur les actifs corporels et incorporels, y compris les *goodwills*, s'élèvent à 15 millions d'euros au 31 août 2017 (16 millions d'euros au 31 août 2016), compte tenu d'une reprise nette sur l'exercice de 1 million d'euros (1 million d'euros de dotation nette sur l'exercice précédent).

Les tests de dépréciation de valeur des actifs à durée d'utilité indéterminée ont été réalisés au 31 août 2017 suivant les principes définis en note 2.8.2 de la présente annexe.

Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes (les éventuelles pertes de valeur sont enregistrées en autres charges opérationnelles) :

	2017	
	Taux d'actualisation ⁽¹⁾	Taux de croissance à long terme ⁽²⁾
Services aux Entreprises	8,0%	2,3%
Énergie & Ressources	8,3%	2,9%
Services aux Gouvernements	7,6%	2,1%
Sports & Loisirs	7,6%	1,9%
Santé	7,5%	2,1%
Seniors	7,5%	1,9%
École	7,5%	1,9%
Universités	7,3%	2,0%
Autres activités non segmentées	7,9%	2,1%
Services Avantages et Récompenses	9,1 %	3,7 %

(1) Le taux d'actualisation défini par le Groupe a été majoré pour certains secteurs opérationnels afin de tenir compte des facteurs de risques plus importants impactant certains pays dans lesquels ce secteur est opéré.

(2) Le taux de croissance à long terme est utilisé pour calculer la valeur terminale à partir des chiffres des plans du management.

Analyse de sensibilité

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation des *goodwills* en fonction de différentes hypothèses de taux de croissance à long terme et de taux d'actualisation.

- L'analyse de sensibilité à une variation du taux d'actualisation ou à une variation du taux de croissance à long terme n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent que même une augmentation de 200 points de base du taux d'actualisation ou une diminution de 200 points de base du taux de croissance à long terme ne conduirait pas à une dépréciation des actifs testés pour chaque UGT ou groupe d'UGT testés.
- Le Groupe a également procédé à des analyses de sensibilité sur les hypothèses opérationnelles afin d'identifier si une diminution de 5 % des cash flows nets prévisionnels sur l'horizon des plans d'activité du management ainsi que sur le flux terminal conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe au 31 août 2017. Ces analyses n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation pour aucune des UGT ou groupe d'UGT.

Par ailleurs, le Groupe est particulièrement attentif aux évolutions économiques dans le segment Sport & Loisirs, qui représente environ 3 % du chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2016-2017. En effet, certains actifs sont sensibles à l'affluence touristique, qui peut elle-même être fortement influencée par des événements hors du contrôle du Groupe, notamment en France, au Royaume Uni et aux États-Unis. Il en a été tenu compte dans les plans d'activité établis par le management et les tests de dépréciation n'ont pas fait apparaître de perte de valeur. Cependant, les résultats réels pourraient différer des estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

4.10 Actifs financiers

4.10.1 Actifs financiers courants et non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2017		Au 31 août 2016	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
Actifs financiers disponibles à la vente				
<i>Titres de participation</i>				
Valeurs brutes		61		18
Dépréciations		(6)		(6)
Valeurs nettes		55		12
<i>Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses</i>				
Valeurs brutes	909		799	
Dépréciations				
Valeurs nettes	909		799	
Prêts et créances				
<i>Créances rattachées à des participations</i>				
Valeurs brutes		18		27
Dépréciations				(1)
Valeurs nettes		18		26
<i>Prêts et dépôts</i>				
Valeurs brutes	34	76	46	63
Dépréciations	(2)	(19)	(2)	(9)
Valeurs nettes	32	57	44	54
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	941	130	843	92
Valeurs brutes	943	155	845	108
Dépréciations	(2)	(25)	(2)	(16)
Valeurs nettes	941	130	843	92

FONDS RESERVES ET ACTIFS FINANCIERS DE L'ACTIVITE SERVICES AVANTAGES ET RECOMPENSES

Les fonds réservés, inclus pour 511 millions d'euros dans les fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses, correspondent principalement aux fonds des titres de services soumis à une réglementation spéciale en France (271 millions d'euros), en Inde (78 millions d'euros), en Roumanie (51 millions d'euros) et en Chine (44 millions d'euros). Ces fonds réservés restent la propriété du Groupe Sodexo mais ils font l'objet de restriction quant à leur utilisation, ils ne peuvent être utilisés pour autre chose que le remboursement des affiliés et ne sont pas fongibles avec la trésorerie du Groupe. Ils sont investis dans des instruments financiers donnant lieu à rémunération.

La répartition des fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses par devise est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2017	Au 31 août 2016
Euros	386	409
Dollar US	6	4
Real brésilien	275	153
Livre sterling		13
Autres monnaies	242	220
TOTAL	909	799

4.10.2 Variation des actifs financiers courants et non courants

<i>(en valeurs nettes et en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2016	Aug./Dim. de l'exercice	Variations Dépréciations de périmètre	Variations de juste valeur	Écarts de conversion et autres	Au 31 août 2017
Actifs financiers disponibles à la vente	811	177			(24)	964
Prêts et créances	124	(12)	(1)	1	(5)	107
TOTAL	935	165	(1)	1	(29)	1 071

<i>(en valeurs nettes et en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2015	Aug./Dim. de l'exercice	Variations Dépréciations de périmètre	Variations de juste valeur	Écarts de conversion et autres	Au 31 août 2016
Actifs financiers disponibles à la vente	750	50			10	811
Prêts et créances	102	26			(4)	124
TOTAL	852	76			6	935

4.11 Créances d'impôts, créances clients et autres créances

(en millions d'euros)	Au 31 août 2017		Au 31 août 2016			
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Autres actifs non courants	17		17	25		25
Créances d'impôts ⁽¹⁾	185		185	184		184
Avances et acomptes versés sur commandes	7		7	9		9
Clients et comptes rattachés	3 596	(110)	3 486	3 583	(113)	3 470
Autres créances d'exploitation	362	(6)	356	365	(5)	360
Charges constatées d'avance	182		182	151		151
Créances diverses hors exploitation	19		19			
CLIENTS ET AUTRES CREANCES ⁽¹⁾	4 166	(116)	4 050	4 108	(118)	3 990

(1) Après déduction de créances cédées, dont notamment des créances de crédit d'impôts compétitivité emploi (CICE) pour un montant total de 71 millions d'euros qui ont été décomptabilisées dans la mesure où cette opération de cession transfère au cessionnaire la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances.

La répartition des créances clients et comptes rattachés au 31 août 2017 et au 31 août 2016 par maturité s'établit de la façon suivante :

Répartition des créances clients échues au 31 août :	Au 31 août 2017		Au 31 août 2016	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
Terme échu depuis moins de 3 mois	422	(9)	520	(11)
Terme échu depuis plus de 3 mois et moins de 6 mois	56	(5)	55	(5)
Terme échu depuis plus de 6 mois et moins de 12 mois	116	(14)	120	(18)
Terme échu depuis plus de 12 mois	92	(69)	84	(73)
TOTAL DES CREANCES CLIENTS ECHUES AU 31 AOUT	686	(97)	779	(107)
TOTAL DES CREANCES NON ECHUES AU 31 AOUT	2 910	(13)	2 804	(6)
TOTAL DES CREANCES CLIENTS AU 31 AOUT	3 596	(110)	3 583	(113)

Au cours des périodes présentées le Groupe n'a enregistré aucune évolution significative des impacts liés aux défaillances financières de ses clients. Par ailleurs et compte tenu de la dispersion géographique et sectorielle du Groupe, il n'existe aucune concentration significative de risques portant sur les créances individuelles échues et non dépréciées.

4.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	Au 31 août 2017	Au 31 août 2016
Valeurs mobilières de placement	420	353
Disponibilités ⁽¹⁾	1 690	1 037
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	2 110	1 390
Découverts bancaires	(38)	(28)
TOTAL	2 072	1 362

(1) Y compris 25 millions d'euros affectés à la mise en œuvre du contrat de liquidité signé avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers, visant à favoriser la liquidité des titres et la régularité de leurs cotations.

Les valeurs mobilières de placement se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2017	Au 31 août 2016
Bons de caisse	244	152
Dépôts à terme	139	173
SICAV et autres	37	28
Valeurs mobilières de placement	420	353

La répartition de la trésorerie et équivalents de trésorerie par devise est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2017	Au 31 août 2016
Euros	173	131
Dollar US	642	156
Real brésilien	301	236
Livre sterling	385	323
Autres monnaies	571	516
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette de découverts bancaires	2 072	1 362

Environ 72 % de la trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe et des fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses sont placés auprès d'établissements financiers ayant un *rating* A-1 ou A-2.

Aucun montant significatif de trésorerie ou équivalent de trésorerie ne fait l'objet de restriction à la clôture.

4.13 Variation des capitaux propres

Au cours de l'exercice, Bellon SA a procédé à l'annulation de 1 455 actions Bellon SA (cf. note 1. Faits marquants).

Les opérations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (part du Groupe) se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016-2017		2015-2016		Variation de l'exercice (après impôt)
	Variation de l'exercice (avant impôt)	(Charge) Produit d'impôt	Variation de l'exercice (après impôt)	Variation de l'exercice (avant impôt)	
Actifs financiers disponibles à la vente					
Couverture des flux de trésorerie	(1)		(1)	1	1
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	25	(7)	18	(74)	11 (63)
Écart de conversion	(92)		(92)	(2)	(2)
TOTAL DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (PART DU GROUPE)	(68)	(7)	(75)	(75)	11 (64)

4.14 Emprunts et dettes financières

L'évolution des emprunts et dettes financières au cours des exercices 2016-2017 et 2015-2016 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2016		Actualisation et autres variations		Écart de change de périmètre	Variation de périmètre	Au 31 août 2017
	Augmentations	Remboursements					
Emprunts obligataires	1 106	780		3			1 889
Emprunts auprès des organismes financiers	2 106	331	(131)	(2)	(86)	1	2 219
Emprunts sur location-financement	11	2	(2)				11
Autres emprunts	13	7	(16)	10	(1)	14	27
TOTAL	3 236	1 120	(149)	11	(87)	15	4 146
Juste valeur nette des instruments dérivés	5		2	4	(8)		3
TOTAL INCLUANT LES INSTRUMENTS DERIVES	3 241	1 120	(147)	15	(95)	15	4 149

(en millions d'euros)	Au 31 août 2015	Augmentations	Remboursements	Actualisation et autres variations	Écart de change	Variation de périmètre	Au 31 août 2016
Emprunts obligataires	1 105			1			1 106
Emprunts auprès des organismes financiers	2 484	161	(536)	(10)	7		2 106
Emprunts sur location-financement	13	1	(3)				11
Autres emprunts	18	1	(6)		1	(1)	13
TOTAL	3 620	163	(545)	(9)	8	(1)	3 236
Juste valeur nette des instruments dérivés	(32)		(2)	6	33		5
TOTAL INCLUANT LES INSTRUMENTS DERIVES	3 588	163	(547)	(3)	41	(1)	3 241

4.14.1 Répartition des emprunts et dettes financières par devise

(en millions d'euros)	Au 31 août 2017		Au 31 août 2016	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
Emprunts obligataires				
Euros	13	1 876	9	1 097
Total	13	1 876	9	1 097
Emprunts auprès des organismes financiers ⁽¹⁾				
Dollars US	254	1 188	49	1 511
Euros	403	374	17	529
Autres monnaies				
Total	657	1 562	66	2 040
Emprunts sur location-financement				
Euros	3	6	3	6
Autres monnaies	1	1	1	1
Total	4	7	4	7
Autres emprunts ⁽²⁾				
Euros	1	5	1	2
Autres monnaies	1	20	2	8
Total	2	25	3	10
TOTAL HORS INSTRUMENTS DERIVES	676	3 470	82	3 154
Juste valeur nette des instruments dérivés ⁽³⁾	(6)	9		5
TOTAL INCLUANT LES INSTRUMENTS DERIVES	670	3 479	82	3 159

(1) Y compris les placements privés effectués par le Groupe Sodexo auprès d'investisseurs américains décrits en note 4.14.3.6 et des billets de trésorerie émis par Sodexo SA décrits en note 4.14.3.7.

(2) Dont 17 millions d'euros au 31 août 2017 (8 millions d'euros au 31 août 2016) correspondent à des dettes reconnues sur des engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle de certaines filiales.

(3) Décrits en note 4.15.

Sur les emprunts autres que les emprunts obligataires, la comptabilisation au coût amorti équivaut à la comptabilisation au coût historique (montant nominal) dans la mesure où les frais sur ces emprunts ne sont pas significatifs.

4.14.2 Emprunts obligataires

Le 24 juin 2014, Sodexo SA a émis un emprunt obligataire structuré en deux tranches :

- 600 millions d'euros remboursables au pair le 24 janvier 2022 et portant intérêt à un taux annuel de 1,75 %. Le coupon est payable le 24 janvier de chaque année.
- 500 millions d'euros remboursables au pair le 24 juin 2026 et portant intérêt à un taux annuel de 2,50 %. Le coupon est payable le 24 juin de chaque année.

Le taux effectif de ces emprunts ressort à 1,79 % sur la tranche de 600 millions d'euros et 2,54 % sur la tranche de 500 millions d'euros.

Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 9 millions d'euros au 31 août 2017.

Sodexo SA a émis le 14 octobre 2016 un nouvel emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance avril 2027 et portant intérêt au taux annuel de 0,75 %. Le coupon est payable le 14 avril de chaque année. Le 1^{er} août 2017, cet emprunt a fait l'objet d'un abondement de 200 millions d'euros.

Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 4 millions d'euros au 31 août 2017.

Aucun des emprunts obligataires ne comporte de covenants financiers.

4.14.3 Autres emprunts auprès des organismes financiers

4.14.3.1 VENTE A TERME D' ACTIONS AVEC COUVERTURE DU COURS DE L' ACTION AVEC NATIXIS (2015)

Le 10 juillet 2015, Bellon SA a signé avec Natixis un ELS (Equity Linked Swap) (vente à terme d'actions Sodexo couplée d'une opération d'échange de conditions d'intérêts contre variation de cours de l'action) d'un montant de 200 millions d'euros à échéance au 15 juillet 2020. Cette dette synthétique porte intérêt à taux variable. En juillet 2015, une couverture de taux d'intérêt a été mise en place qui porte le taux d'intérêt à 2,385% pendant la durée de l'emprunt.

4.14.3.2 VENTE A TERME D' ACTIONS AVEC COUVERTURE DU COURS DE L' ACTION AVEC CACIB (2015)

Le 19 juin 2015, Bellon SA a signé avec Cacib un ELS (Equity Linked Swap) (vente à terme d'actions Sodexo couplée d'une opération d'échange de conditions d'intérêts contre variation de cours de l'action) d'un montant de 150 millions d'euros à échéance au 21 juin 2019. Cette dette synthétique porte intérêt à taux variable. En juillet 2015, une couverture de taux d'intérêt a été mise en place pour la période du 4 août 2016 au 21 juin 2019 qui porte le taux d'intérêt à 1,51 % sur cette période.

4.14.3.3 VENTE A TERME D' ACTIONS AVEC COUVERTURE DU COURS DE L' ACTION AVEC SOCIETE GENERALE (2015)

Le 10 juillet 2015, Bellon SA a signé avec Société Générale un ELS (Equity Linked Swap) (vente à terme d'actions Sodexo couplée d'une opération d'échange de conditions d'intérêts contre variation de cours de l'action) d'un montant de 150 millions d'euros avec une date de commencement au 10 septembre 2015 et une échéance au 15 juillet 2018. Cette dette synthétique porte intérêt à taux variable. Une couverture de taux d'intérêt a été mise en place et porte le taux d'intérêt à 1,203 % pendant la durée de l'emprunt.

4.14.3.4 EMPRUNTS DE 165 MILLIONS DE DOLLARS US ET L'EQUIVALENT EN EUROS DE 50 MILLIONS DE DOLLARS US

Le 26 Juin 2012 Bellon SA a emprunté 165 millions de dollars auprès d'investisseurs américains. Cet emprunt a été souscrit à un taux d'intérêts de 5,20% sur le dollar et remboursable en totalité en février 2022 avec un amortissement de la dette commençant en février 2016. Une couverture de taux de change a été mise en place avec trois banques (CACIB, Natixis et Société Générale) :

- une tranche de 82,5 millions de dollars US auprès de CACIB au taux de 4,93%
- une tranche de 49,5 millions de dollars US auprès de Natixis au taux de 4,985%
- une tranche de 33 millions de dollars US auprès de Société Générale au taux de 5,00%

Le 26 Juin 2012 Bellon SA a emprunté l'équivalent en euros de 50 Millions de dollars auprès d'investisseurs américains. Cet emprunt a été souscrit à un taux d'intérêts de 5,525% sur l'euro et remboursable en totalité en février 2022 avec un amortissement de la dette commençant en février 2016.

Les contrats ELS souscrits auprès de Natixis en juillet 2015, CACIB en juin 2015 et Société Générale en juillet 2015, ainsi que les emprunts souscrits par Bellon SA auprès des investisseurs américains et les couvertures de change sont assortis d'engagements classiques pour ce type d'emprunts consentis à une holding et concernent notamment :

- Le niveau de participation de la société Bellon SA dans le capital de Sodexo ne doit pas être inférieur à 33,33% du capital et des droits de vote.
- Une personne ou un groupe de personnes agissant de concert (au sens de l'article L 233-10 du Code de commerce) autre que l'actionnaire de référence ne doit pas détenir, directement ou indirectement plus de 50% du capital des droits de vote de Bellon
- le ratio « actifs réévalués sur dettes financières nettes réévaluées » doit être supérieur à 2,5 au 31 août et 31 décembre de chaque année.
- le ratio « dividendes sur charges financières nettes » doit être supérieur à 1,1 chaque année.
- le montant des emprunts et dettes financières nettes doit être à tout moment inférieur à 1,1 milliard d'Euros
- la notation de Sodexo ne doit pas être inférieure à BBB-

Au 31 août 2017, la société Bellon SA a respecté ses engagements

4.14.3.5 LIGNE DE CREDIT CONFIRME MULTIDEVISES DE JUILLET 2011

Le 18 juillet 2011, le Groupe Sodexo a signé une ligne de crédit confirmé multidevises d'un montant maximum de 600 millions d'euros plus 800 millions de dollars américains, avec une échéance fixée initialement au 18 juillet 2016. En juin 2017, cette ligne de crédit, dont le montant maximal est, depuis juillet 2015, de 531 millions d'euros plus 709 millions de dollars américains, a été prorogée jusqu'en juillet 2022.

Les tirages utilisés sont porteurs d'intérêts à taux variable indexé sur les taux LIBOR et EURIBOR. Cette ligne de crédit ne comporte pas de covenants financiers.

Au 31 août 2017, comme au 31 août 2016, aucun tirage n'est en cours sur cette ligne de crédit.

4.14.3.6 EMPRUNTS AUPRES D'INVESTISSEURS AMERICAINS

Le 29 septembre 2016, le Groupe Sodexo a procédé au remboursement par anticipation d'un montant de 108 millions de dollars US de l'emprunt souscrit en mars 2011 auprès d'investisseurs américains.

Les emprunts souscrits par le Groupe Sodexo auprès d'investisseurs américains au 31 août 2017 ont les caractéristiques suivantes :

Date de souscription de l'emprunt	Nominal restant dû (en millions de dollars US)	Taux fixe	Échéance
29 mars 2011	147	4,24 %	mars 2018
	133	4,85 %	mars 2021
	74	4,95 %	mars 2023
TOTAL	354 ⁽¹⁾		
4 mars 2014	150	2,71 %	mars 2019
	150	3,44 %	mars 2021
	525	3,99 %	mars 2024
	175	4,14 %	mars 2026
	100	4,34 %	mars 2029
TOTAL	1 100		
TOTAL	1 454		

(1) Après déduction de 108 millions de dollars US remboursés le 29 septembre 2016.

Ces emprunts comprennent deux covenants financiers qui sont calculés par référence aux états consolidés du Groupe Sodexo :

- l'endettement net en excluant les fonds réservés de la trésorerie globale ne doit pas dépasser 3,5 fois l'EBITDA (résultat opérationnel plus dotation aux amortissements et dépréciations) des 12 derniers mois ;
- la situation nette retraitée des effets de change cumulés depuis le 31 août 2007 ne doit pas être inférieure à 1,3 milliard d'euros.

En cas de non-respect de ces covenants, les prêteurs peuvent, à la majorité qualifiée, demander un remboursement anticipé de ces emprunts.

Au 31 août 2017, comme au 31 août 2016 et au 28 février 2017, ces covenants sont respectés par le Groupe.

4.14.3.7 BILLETS DE TRESORERIE

En mars 2016, Sodexo SA a mis en place un programme de billets de trésorerie d'un montant maximal de 1 milliard d'euros. L'encours au 31 août 2017 est de 100 millions de dollars US et 246 millions d'euros, soit 331 millions d'euros (0 million d'euros au 31 août 2016).

4.14.4 Taux de financement

Afin de respecter la politique du Groupe en matière de financement, l'essentiel de la dette est à taux fixe et à long terme.

Au 31 août 2017, près de 91 % de l'endettement consolidé du Groupe est à taux fixe et le taux moyen de financement à cette date s'établit à 2,4 %. Au 31 août 2016, près de 100 % de l'endettement consolidé du Groupe est à taux fixe et le taux moyen de financement à cette date s'établit à 3,2 %.

Les emprunts obligataires et les emprunts auprès des organismes financiers décrits ci-dessus comprennent des clauses usuelles de remboursement anticipé. Ces clauses de remboursement anticipé intègrent des clauses de défaut croisé ou de changement de contrôle qui s'appliquent sur l'ensemble des emprunts.

4.14.5 Échéancier des emprunts et dettes financières

Au 31 août 2017	> 3 mois et		> 6 mois et			
Valeurs comptables	< 3 mois	< 6 mois	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires		6	7	598	1 278	1 889
Emprunts auprès des organismes financiers	436	26	195	825	737	2 219
Emprunts sur location financement	1	1	2	7		11
Autres emprunts			2	25		27
TOTAL	437	33	206	1 455	2 015	4 146

Hors incidence des instruments dérivés décrite en note 4.15.

Les montants présentés sont convertis aux taux de clôture de l'exercice lorsque les emprunts sont libellés en devise étrangère.

Les échéances comprennent les intérêts courus calculés à la date de clôture.

Les droits au renouvellement des lignes de crédit sont pris en compte dans la détermination des maturités.

Au 31 août 2017	> 3 mois et		> 6 mois et			
Flux contractuels y compris le paiement des intérêts futurs non encore dus	< 3 mois	< 6 mois	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires		10	21	714	1 358	2 103
Emprunts auprès des organismes financiers	436 ⁽¹⁾	30	220	989	811	2 486
Emprunts sur location financement	1	1	2	8		12
Autres emprunts			2	27		29
Incidences des instruments dérivés hors ceux en place au sein des sociétés PPP	3	1	3	9		16
TOTAL	440	42	248	1 747	2 169	4 646

(1) Y compris 80 millions d'euros de l'ELS Société générale remboursé par anticipation en septembre 2017 (voir note 4.28 événements postérieurs à la clôture).

Au 31 août 2016		> 3 mois et	> 6 mois et			
Valeurs comptables	< 3 mois	< 6 mois	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires		7	2		1 097	1 106
Emprunts auprès des organismes financiers	28	38		1 207 ⁽¹⁾	833	2 106
Emprunts sur location financement	1	1	2	7		11
Autres emprunts			3	10		13
TOTAL	29	46	7	1 224	1 930	3 236

Hors incidence des instruments dérivés décrite en note 4.15.

Les montants présentés sont convertis aux taux de clôture de l'exercice lorsque les emprunts sont libellés en devise étrangère.

Les échéances comprennent les intérêts courus calculés à la date de clôture.

Les droits au renouvellement des lignes de crédit sont pris en compte dans la détermination des maturités.

(1) Échéance initiale, avant prise en compte du remboursement anticipé réalisé en septembre 2016

Au 31 août 2016		> 3 mois et	> 6 mois et			
Flux contractuels y compris le paiement des intérêts futurs non encore dus	< 3 mois	< 6 mois	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires		11	12	92	1 170	1 285
Emprunts auprès des organismes financiers	31	31	32	1 416	944	2 454
Emprunts sur location financement	1	1	3	7		12
Autres emprunts			3	10		13
Incidences des instruments dérivés hors ceux en place au sein des sociétés PPP	2	2	1	11		16
TOTAL	34	45	51	1 536	2 114	3 780

Hors flux contractuels liés à l'émission du nouvel emprunt obligataire le 14 octobre 2016.

4.15 Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments dérivés financiers est la suivante :

Instruments dérivés	Qualification IFRS	Au 31 août 2017	Au 31 août 2016
(en millions d'euros)			
Instruments dérivés de change		3	11
Actif	Trading	6	13
Passif	Trading	(3)	(2)
Instruments dérivés de taux ⁽¹⁾		(10)	(16)
Actif	Trading		
Passif	Trading	(10)	(16)
Instruments dérivés de change et de taux ⁽²⁾		4	
Actif	Cash Flow Hedge	5	
Passif	Cash Flow Hedge	(1)	
Instruments financiers nets		(3)	(5)

(1) Correspondant à la couverture de taux venant fixer le taux d'intérêt des dettes synthétiques résultant des equity linked swaps tels que décrits dans la note 4.14.3

(2) Correspondant à un cross currency swap EUR-BRL d'un nominal total de 170 millions de BRL au 31 août 2017, dont les intérêts courus sont présentés au passif pour un montant de 1 million d'euros au 31 août 2017.

La valeur nominale des instruments dérivés de change et de taux ainsi que leurs justes valeurs se répartissent par échéance comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2017				Au 31 août 2016			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Positions prêteuses de devises	44	87		131	37	84	20	141
<i>Couronne tchèque/Euro</i>	6			6	6	5		11
<i>Zloty polonais/Euro</i>	14			14	14			14
<i>Peso mexicain/Euro</i>	6	6		12				
<i>US dollar/Euro</i>	18	81		99	17	79	20	116
Positions emprunteuses de devises	(36)	(81)	(6)	(123)	(16)	(67)	(10)	(93)
<i>Livre sterling/Euro</i>	(3)	(14)	(4)	(21)	(4)	(17)	(6)	(27)
<i>Real brésilien/Euro</i>	(23)	(23)		(46)				
<i>Peso mexicain/Euro</i>	(7)	(6)		(13)	(7)	(13)		(20)
<i>Couronne suédoise/Euro</i>		(18)		(18)				
<i>Autres</i>	(3)	(20)	(2)	(25)	(5)	(37)	(4)	(46)
TOTAL	8	6	(6)	8	21	17	10	48
Juste valeur	6	1		7		11		11

La « valeur nominale » représente le montant nominal des instruments de couverture de change y compris les montants vendus ou achetés à terme. Les montants en devises sont convertis au taux de clôture.

4.16 Avantages à long terme au personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2017	Au 31 août 2016
Actif net de retraites ⁽¹⁾	(3)	(4)
Passif net des plans à prestations définies	318	410
Autres avantages à long terme au personnel	146	179
Avantages au personnel	461	585

(1) Inclus dans les « autres actifs non courants » à l'actif de l'état consolidé de la situation financière.

4.16.1 Avantages postérieurs à l'emploi

4.16.1.1 REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure (l'organisme se charge en effet de verser aux salariés les montants qui leur sont dus et l'employeur n'aura pas à payer les cotisations supplémentaires au titre des exercices antérieurs ou de l'exercice en cours si l'organisme n'a pas suffisamment d'actifs).

Le montant des cotisations aux régimes à cotisations définies qui a été comptabilisé dans les charges opérationnelles s'élève à 448 millions d'euros pour l'exercice 2016-2017 (430 millions au cours de l'exercice 2015-2016).

Les paiements du Groupe sont comptabilisés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.

4.16.1.2 REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les caractéristiques des principaux plans à prestations définies au sein du Groupe sont les suivantes :

- en France, les engagements sont essentiellement constitués par des indemnités de fin de carrière, payables lors du départ en retraite de l'employé s'il fait encore partie de la Société. Ces engagements sont couverts par les dettes constituées à cet effet au passif de l'état consolidé de la situation financière ;
- au Royaume-Uni, les engagements, qui font l'objet d'une couverture par des fonds externes, correspondent à un service de retraite complémentaire calculé :

- pour le personnel d'encadrement affecté au secteur privé, sur une quote-part du salaire de base de fin de carrière,
- pour le personnel d'encadrement affecté au secteur public, sur des prestations comparables à celles prévues dans ce secteur,
- il a été décidé de fermer le régime aux nouveaux salariés à compter du 1^{er} juillet 2003 et d'augmenter les cotisations afin de résorber le déficit.

Le plan de retraite au Royaume-Uni est régulièrement évalué par l'actuaire du fonds conformément à la législation britannique. Celle-ci exige une valorisation actuarielle formalisée tous les trois ans et que tout déficit identifié lors de cette évaluation soit géré selon un accord mutuel entre les fiduciaires du fonds (le *Trustee* du plan de pensions) et Sodexo UK. Une consultation avec les membres du plan de retraite en vue de geler l'acquisition de droits futurs pour certains bénéficiaires a abouti, en octobre 2012, à la signature d'un accord entre le *Trustee* et Sodexo UK prévoyant que le plan ne resterait ouvert, à compter du 1^{er} novembre 2012, qu'aux seuls salariés venant du secteur public, Sodexo UK ayant l'obligation légale de leur fournir certains avantages. Au cours de cette consultation Sodexo UK s'est également engagé, dans le cadre d'un plan de redressement du fonds sur 12 ans, à verser des contributions de 10 millions de livres par an sur 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2013, et de 7,5 millions de livres par an sur les 7 années suivantes. Sodexo SA a émis en octobre 2012 une garantie de maison mère en faveur du *Trustee* afin de couvrir les obligations de Sodexo UK au titre du plan dans la limite d'un montant de 100 millions de livres sterling pour une durée de 12 ans. La dernière évaluation a été finalisée en juillet 2016, Sodexo UK et le *Trustee* du plan de pensions s'étant mis d'accord pour maintenir le plan de contributions ainsi que les conditions et termes de la garantie de maison mère tels que décidés en octobre 2012.

En Europe continentale (hors France), les principaux plans à prestations définies concernent :

- les Pays-Bas où des compléments de retraite ou préretraite sont accordés à certains salariés.

Au cours de l'exercice 2015-2016, Sodexo a négocié aux Pays-Bas la transformation de ses régimes de retraite, passant de plans à prestations définies à des plans à cotisations définies, à compter du 1^{er} janvier 2016. Les droits accumulés jusqu'à cette date sous les anciens régimes demeurent figés et les plans restent comptabilisés en régimes à prestations définies, compte tenu des engagements d'indexation pris par Sodexo au titre de ces régimes. Ces plans sont intégralement financés ;

- l'Italie où il s'agit d'un engagement légal de versement d'une indemnité de cessation de contrat de travail (TFR).

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime ont évolué de la manière suivante :

	2016-2017			2015-2016		
	Obligation	Actif	Passif net	Obligation	Actif	Passif net
Au 1^{er} septembre	1 440	(1 034)	406	1 220	(984)	236
Charge/(Produit) inscrit au compte de résultat :	43	(18)	25	46	(34)	12
<i>Coût des services rendus au cours de la période</i>	22		22	22		22
<i>Coût des services passés</i>	(4)		(4)	(15)		(15)
<i>Effet des règlements</i>						
<i>Coût/(Produit) financier</i>	25	(18)	7	39	(34)	5
Pertes (gains) liés à la réévaluation :	(106)	34	(72)	359	(148)	211
<i>Pertes/(Gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques</i>	(16)		(16)	(14)		(14)
<i>Pertes/(Gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses financières</i>	(81)	34	(47)	386	(148)	238
<i>Pertes/(Gains) actuariels liés à des effets d'expérience</i>	(9)		(9)	(13)		(13)
Écarts de conversion	(76)	62	(14)	(141)	122	(19)
Contributions effectuées par les participants au régime	1	(1)		1	(1)	
Cotisations effectuées par l'employeur		(20)	(20)		(25)	(25)
Prestations servies prélevées sur les actifs de régime	(52)	52		(36)	36	
Prestations servies non prélevées sur l'actif	(10)		(10)	(9)		(9)
Variation de périmètre et autres ⁽¹⁾	55	(55)				
AU 31 AOUT	1 295	(980)	315	1 440	(1 034)	406
Dont :						

Régimes partiellement financés	1 160	(980)	180	1 280	(1 034)	246
Régimes non financés	135		135	160		160

(1) Y compris la comptabilisation d'un engagement de 53 millions d'euros, et d'un actif du même montant, au titre de l'engagement retraite de 6 sociétés au Royaume-Uni pour lesquelles le client (secteur public) assume contractuellement la totalité du déficit du régime.

Les montants inscrits au compte de résultat au titre des plans à prestations définies s'élèvent à 25 millions d'euros (13 millions d'euros au 31 août 2016) et se détaillent comme suit :

- une charge nette de 8 millions d'euros (3 millions d'euros au 31 août 2016) est comptabilisée en coût des ventes ;
- une charge nette de 10 millions d'euros (4 millions d'euros au 31 août 2016) est comptabilisée en charges administratives et commerciales ;
- le solde de 7 millions d'euros est comptabilisé en résultat financier (cf. note 4.2).

Les actifs des régimes à prestations définies se répartissent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2017	Au 31 août 2016
Actions	145	171
Obligations	14	8
Biens immobiliers	68	56
Trésorerie	15	9
Fonds de placement	304	125
Assurances et autres	434	665
TOTAL	980	1 034

Les gains actuariels nets constatés sur l'obligation au titre des changements d'hypothèses financières s'élèvent à 81 millions d'euros dont 43 millions d'euros aux Pays-Bas et 11 millions d'euros en Irlande, en raison notamment de la hausse du taux d'actualisation. Au Royaume-Uni, les gains actuariels s'élèvent à 11 millions d'euros, la hausse du taux d'actualisation ayant été partiellement compensée par la hausse du taux d'inflation à long terme.

Les hypothèses actuarielles retenues sur les principaux pays pour les évaluations actuarielles réalisées au 31 août 2017 et au 31 août 2016 sont les suivantes :

Au 31 août 2017	France	Pays-Bas	Royaume-Uni ⁽⁴⁾	Italie
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	0,75 %-1,75 %	2 %	2,5 %	0,75 %
Taux d'augmentation des salaires à long terme ⁽²⁾	2,25 %-2,75 %	1,75 %	3,6 %	NA
Taux d'inflation à long terme	1,75 %	1,75 %	2,1 %-3,1 % ⁽³⁾	1,75 %
Montant du passif	83	10	136	23
Duration moyenne (en années)	10	20	21	8

(1) Les taux d'actualisation ont été adaptés dans les différents pays aux durations des plans. Pour la zone Euro et le Royaume-Uni, le Groupe utilise des taux d'actualisation issus de courbes de rendement d'obligations de haute qualité élaborées par un actuaire externe.

(2) Le taux d'augmentation des salaires est communiqué y compris inflation.

(3) Taux RPI (indice des prix au détail) : 3,1 % ; taux CPI (indice des prix à la consommation) : 2,1 % pour l'exercice 2016-2017.

(4) Hors engagement de retraite de 53 millions d'euros de 6 sociétés au Royaume-Uni (compensé par un actif du même montant).

Au 31 août 2016	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Italie
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	0,25 %-0,75 %	0,75 %	2,1 %	0,25 %-1,5 %
Taux d'augmentation des salaires à long terme ⁽²⁾	2,25 %-2,75 %	2 %	3,2 %	NA
Taux d'inflation à long terme	1,75 %	1,75 %	1,7 %-2,7 % ⁽³⁾	1,75 %
Montant du passif	101	15	175	26
Duration moyenne (en années)	11	20	21	8

(1) Les taux d'actualisation ont été adaptés dans les différents pays aux durations des plans. Pour la zone Euro, le Groupe utilise les indices des obligations Corporate notées AA fournis par iBoxx. Pour le Royaume-Uni, le Groupe utilise le taux d'actualisation issu d'une courbe de rendement d'obligations de haute qualité élaborée par un actuaire externe.

(2) Le taux d'augmentation des salaires est communiqué y compris inflation.

(3) Taux RPI (indice des prix au détail) : 2,7 % ; taux CPI (indice des prix à la consommation) : 1,7 % pour l'exercice 2015-2016.

Par rapport aux hypothèses présentées dans le tableau ci-dessus, et en excluant l'engagement de retraite de 53 millions d'euros de 6 sociétés au Royaume-Uni (compensé par un actif du même montant), une baisse de 1 % du taux d'actualisation porterait le montant total de l'obligation brute à 1 520 millions d'euros (contre 1 242 millions d'euros sur la base des hypothèses retenues au 31 août 2017). Une hausse de 0,5 % du taux d'inflation à long terme porterait le montant total de l'obligation brute à 1 342 millions d'euros.

Sur la base d'une estimation raisonnablement déterminée, Sodexo versera 14 millions d'euros aux régimes sur l'année 2017-2018.

4.16.1.3 REGIMES MULTI-EMPLOYEURS

Aux États Unis, à la date de clôture de l'exercice, Sodexo participe à 24 régimes multi-employeurs à prestations définies aux termes d'accords collectifs avec des organisations syndicales qui couvrent les salariés qu'elles représentent. Les risques associés à la participation à ces régimes multi-employeurs sont différents de ceux des régimes relevant d'un seul employeur dans la mesure où :

- Les actifs apportés à un régime multi-employeur sont utilisés pour financer les avantages des bénéficiaires du régime, y compris les bénéficiaires des autres employeurs participant au régime,
- Si un régime multi-employeur est considéré comme étant en situation « critique » au sens du « US Pension Protection Act » de 2006, un plan de refinancement doit être mis en place, ce qui peut résulter en un accroissement de la contribution de la société au régime,
- Si un employeur cesse de contribuer au régime, la partie non financée des obligations du régime peut devoir être assumée par la société et les autres employeurs participant au régime,
- Si la société cesse de participer à un régime multi-employeur, totalement ou en partie, au-delà d'un certain seuil, ou si en substance, tous les employeurs cessent de participer au régime, il peut être exigé de la société qu'elle verse au régime un montant correspondant au passif au titre du retrait du régime multi-employeur. Ce montant est fonction de la part non financée du régime, pondérée par la part de la société dans le total des contributions du régime.

La société ne dispose pas d'informations suffisantes relatives aux actifs et obligations du régime, au montant des gains et pertes actuariels, au coût des services rendus et au coût financier, informations nécessaires pour comptabiliser ces régimes comme des régimes à prestations définies. Ainsi, ces régimes sont comptabilisés selon les modalités prévues pour les régimes à cotisations définies.

La contribution de Sodexo aux régimes multi-employeurs aux États-Unis s'élève à 12 millions d'euros pour l'exercice 2016-2017. Du total de ces contributions, respectivement 34% et 26% ont été réalisées au titre de régimes dont le statut est considéré comme « critique » ou « menacé » au sens du « US Pension Protection Act » de 2006, sur la base de la dernière information fournie sur le statut du régime. Un régime est généralement qualifié comme étant en statut « critique » lorsque son taux de financement est inférieur à 65%, entre autres critères et en statut « menacé » lorsqu'il est financé dans une fourchette comprise entre 65 et 80%, entre autres critères.

4.16.2 Autres avantages au personnel

Les autres avantages au personnel, qui s'élèvent à 149 millions d'euros au 31 août 2017 (179 millions d'euros au 31 août 2016) comprennent principalement des montants liés à l'épargne salariale aux États-Unis (*Deferred Compensation*) ainsi que les engagements relatifs aux médailles du travail.

La charge comptabilisée au titre de ces avantages au cours de l'exercice 2016-2017 s'élève à 8 millions d'euros (18 millions d'euros pour l'exercice 2015-2016) dont 2 millions d'euros enregistrés en résultat financier relatifs aux plans d'Épargne Salariale aux États-Unis (2 millions d'euros pour l'exercice 2015-2016).

4.17 Provisions

	Au 31 août 2016	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Écarts de conversion et autres périmètre	Variations de 31 août 2017	Au 31 août 2017
<i>(en millions d'euros)</i>							
Provisions pour risques fiscaux et sociaux	51	3	(4)	(15)	(1)		34
Provisions pour litiges avec les salariés	60	32	(19)	(9)	(1)		63
Provisions pour fin de contrats et contrats déficitaires	7	1	(2)			1	7

Provisions pour réorganisation	29	11	(23)	(4)			13
Provisions pour litiges clients/fournisseurs	22	4	(2)	(16)	5		13
Provisions pour capitaux propres négatifs *	7						7
Autres provisions	18	8		(4)	(2)	(3)	17
TOTAL PROVISIONS	194	59	(50)	(48)	1	(2)	154

* Participations dans des entreprises mises en équivalence dont la quote-part de situation nette est négative (cf. note 4.8).

(en millions d'euros)	Au 31 août 2015	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans conversion utilisation	Écarts de conversion et autres	Variations de périmètre	Au de 31 août 2016
Provisions pour risques fiscaux et sociaux	47	6	(3)	(1)	2		51
Provisions pour litiges avec les salariés	35	37	(10)	(4)	2		60
Provisions pour fin de contrats et contrats déficitaires	14	2	(9)	(1)	1		7
Provisions pour réorganisation	11	34	(12)	(3)	(1)		29
Provisions pour litiges clients/fournisseurs	26	4	(2)	(5)	(1)		22
Provisions pour capitaux propres négatifs *	11				(4)		7
Autres provisions	27	4	(7)	(6)			18
TOTAL PROVISIONS	171	87	(43)	(20)	(1)		194

* Participations dans des entreprises mises en équivalence dont la quote-part de situation nette est négative (cf. note 4.8).

Le montant des provisions pour risques et pour litiges est déterminé au cas par cas et repose sur la meilleure estimation, par le management, de la sortie de ressources jugée probable pour couvrir les obligations juridiques ou implicites auxquelles le Groupe est exposé à la clôture de l'exercice.

La répartition des provisions selon leurs échéances est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2017		Au 31 août 2016	
	Courantes	Non Courantes	Courantes	Non courantes
Provisions pour risques fiscaux et sociaux	4	30	8	43
Provisions pour litiges avec les salariés	32	31	32	28
Provisions pour fin de contrats et contrats déficitaires	3	4	3	4
Provisions pour réorganisation	9	4	24	5
Provisions pour litiges clients/fournisseurs	12	1	19	3
Provisions pour capitaux propres négatifs *		7		7
Autres provisions	1	16	3	15
TOTAL PROVISIONS	61	93	89	105

* Participations dans des entreprises mises en équivalence dont la quote-part de situation nette est négative (cf. note 4.8).

4.18 Dettes fournisseurs et autres dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2017	Au 31 août 2016
Dettes d'exploitation	153	164
Autres dettes hors exploitation	28	29
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	181	193
Clients avances et acomptes reçus sur commandes	282	308
Fournisseurs et comptes rattachés	2 112	2 024
Dettes sociales	1 106	1 112
Dettes fiscales	257	251
Autres dettes d'exploitation	81	109
Produits constatés d'avance	97	107
Autres dettes hors exploitation	19	37
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES COURANTES	3 954	3 948
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	4 135	4 141

Les dettes sociales comprennent notamment les avantages à court terme au personnel.

Le Groupe Sodexo a mis en place plusieurs programmes d'affacturage inversé dans ses principaux pays. Ces programmes consistent à faire bénéficier ses fournisseurs de possibilités de paiement par anticipation. En l'espèce, ces programmes sont des opérations de cession de créances commerciales à un établissement financier, le « factor », organisées par Sodexo. Plus précisément, les relations entre les parties sont régies par la signature de deux contrats complètement indépendants :

- Le Groupe Sodexo signe un contrat cadre avec le factor par lequel il s'engage à payer à la date d'échéance prévue les factures cédées par ses fournisseurs au factor et préalablement approuvées. Chaque fournisseur a la liberté de céder ou non chacune de ses factures ;
- Les fournisseurs du Groupe Sodexo, s'ils le souhaitent, signent un contrat cadre avec le factor, par lequel ils se donnent la possibilité de pouvoir céder leurs factures, avant la date d'échéance, à des conditions tenant compte du risque de crédit du Groupe Sodexo

Le montant utilisé au 31 août 2017 dans le cadre de ces programmes d'affacturage inversé est de 480 millions d'euros.

Le Groupe a maintenu le classement des dettes fournisseurs qui font l'objet d'un financement en date de clôture au sein du total des dettes fournisseurs.

Répartition des dettes fournisseurs et autres dettes par échéances	Valeurs comptables	Valeurs contractuelles non actualisées
Échéances à moins de 3 mois	2 775	2 773
Échéances à plus de 3 mois et moins de 6 mois	337	337
Échéances à plus de 6 mois et moins de 12 mois	815	815
Échéances à plus de 1 an et moins de 5 ans	155	164
Échéances à plus de 5 ans	54	62
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	4 135	4 150

4.19 Impôts différés

La répartition des impôts différés pour l'exercice 2016-2017 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2016	Produit/(Charge) d'impôt différé	Impôt comptabilisé en autres éléments du résultat global	Écarts de change et autres	Au 31 août 2017
• Dette envers le personnel	318	(9)	(21)	(20)	268
• Juste valeur des instruments financiers	(22)	18		5	1
• Immobilisations incorporelles	(66)	1		(5)	(70)
• Autres différences temporelles	(179)	(50)		11	(218)
• Reports déficitaires	87	(15)		(3)	69
TOTAL	138	(55)	(21)	(12)	50
dont impôts différés actifs	287				187
dont impôts différés passifs	(149)				(137)

La répartition des impôts différés pour l'exercice 2015-2016 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2015	Produit/(Charge) d'impôt différé	Impôt comptabilisé en autres éléments du résultat global	Écarts de change et autres	Au 31 août 2016
• Dette envers le personnel	212	25	31	50	318
• Juste valeur des instruments financiers		(21)		(1)	(22)
• Immobilisations incorporelles	(69)	(2)		5	(66)
• Autres différences temporelles	(110)			(69)	(179)
• Reports déficitaires	69	11		7	87
TOTAL	102	13	31	(8)	138
dont impôts différés actifs	232				287
dont impôts différés passifs	(130)				(149)

Le montant d'impôts différés actifs nés de reports déficitaires, non comptabilisés du fait de leur récupération jugée non probable, est de 258 millions d'euros (224 millions d'euros au 31 août 2016), dont 6 millions d'euros figurant dans les comptes de filiales antérieurement à leur acquisition (6 millions d'euros au 31 août 2016).

Les différences temporelles sur charges de personnel correspondent principalement aux impôts différés sur les avantages postérieurs à l'emploi.

Les autres différences temporelles incluent notamment les impôts différés constatés sur la quote-part fiscalement déductible des amortissements comptabilisés sur les *goodwills* dans certains pays.

4.20 Instruments financiers

Le tableau ci-après détaille les catégories d'instruments, leur valeur comptable ainsi que leur juste valeur par rubriques de comptabilisation dans l'état consolidé de la situation financière.

Les niveaux utilisés pour la classification des instruments financiers sont les suivants :

- niveau 1 : Instruments cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : Instruments dont les données sont autres que les cours/prix cotés de niveau 1, et qui sont observables ;
- niveau 3 : Instruments dont la juste valeur est calculée par des techniques de valorisation dont aucun paramètre significatif ne repose sur des données observables.

Actifs financiers (en millions d'euros)	Catégorie d'instruments	Au 31 août 2017		Niveau de juste valeur			Total
		Note comptable	Valeur	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	
Valeurs mobilières de placement	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.12	420	420	37	383	420
Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses	Actifs disponibles à la vente	4.10	909	909	233	676	909
Clients et autres créances	Prêts et créances au coût amorti	4.11	4 050	4 050			
Autres actifs financiers	Actifs disponibles à la vente	4.10	55	55			
	Prêts et créances au coût amorti	4.10	107	107			
Instruments dérivés actifs		4.15	11	11		11	11

Passifs financiers (en millions d'euros)	Catégorie d'instruments	Au 31 août 2017		Niveau de juste valeur			Total	
		Note comptable	Valeur	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2		Niveau 3
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	Passifs financiers au coût amorti	4.14	1 889	1 990	1 990		1 990	
Emprunts auprès d'organismes financiers	Passifs financiers au coût amorti	4.14	2 219	2 260	331	1 928	1	2 260
Autres emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	4.14	38	38				
Découverts bancaires	Passifs financiers au coût amorti		38	38				
Fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	4.18	3 955	3 955				
Chèques et Cartes de Services à rembourser	Passifs financiers au coût amorti		2 764	2 764				
Instruments dérivés passifs		4.15	14	14		14	14	

(1) La valeur de marché est déterminée sur la base de la cotation des obligations au 31 août 2017.

Actifs financiers (en millions d'euros)	Catégorie d'instruments	Au 31 août 2016		Niveau de juste valeur			Total
		Note	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	
Valeurs mobilières de placement	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.12	353	353	28	325	353
Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses	Actifs disponibles à la vente	4.10	799	799	167	632	799
Clients et autres créances	Prêts et créances au coût amorti	4.11	3 990	3 990			
Autres actifs financiers	Actifs disponibles à la vente	4.10	12	12			
	Prêts et créances au coût amorti	4.10	124	124			
Instruments dérivés actifs		4.15	11	11		11	11

Passifs financiers (en millions d'euros)	Catégorie d'instruments	Au 31 août 2016		Niveau de juste valeur			Total	
		Note	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2		Niveau 3
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	Passifs financiers au coût amorti	4.14	1 106	1 247	1 247		1 247	
Emprunts auprès d'organismes financiers	Passifs financiers au coût amorti	4.14	2 106	2 205		2 204	1	2 205
Autres emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	4.14	24	24				
Découverts bancaires	Passifs financiers au coût amorti		28	28				
Fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	4.18	3 948	3 948				
Chèques et Cartes de Services à rembourser	Passifs financiers au coût amorti		2 678	2 678				
Instruments dérivés passifs		4.15	16	16		16	16	

(1) La valeur de marché est déterminée sur la base de la cotation des obligations au 31 août 2016.

Il n'y a pas eu de transfert entre les différents niveaux, entre les exercices 2015-2016 et 2016-2017.

4.21 Paiements fondés sur des actions

4.21.1 Plans d'options d'achat d'actions

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS SODEXO

Les plans d'options répondent aux règles suivantes :

- le prix d'exercice ne comporte aucune décote ;
- la durée de vie des options est de six à sept ans.

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR A LA DATE D'ATTRIBUTION

La juste valeur des options attribuées et réglées par remise d'instruments de capitaux propres est estimée à la date d'attribution au moyen d'un modèle de type binomial, prenant en compte les termes et conditions auxquels les options ont été attribuées ainsi que des hypothèses liées au comportement de levée des options.

L'exercice des options étant subordonné à une condition de présence dans le Groupe pendant une durée de 4 ans au plus à compter de la date d'attribution, aucune charge n'a été comptabilisée dans les comptes du Groupe au cours de l'exercice 2016-2017 au titre des stock-options attribués jusqu'en décembre 2011.

MOUVEMENTS SUR LES EXERCICES 2016-2017 ET 2015-2016

Le tableau suivant indique le nombre, les prix moyens pondérés d'exercice des options (PMP) et les mouvements d'options durant l'exercice.

	2016-2017		2015-2016	
	Nombre	PMP (en euros)	Nombre	PMP (en euros)
En circulation en début de période	1 016 931	48,43	2 340 544	48,17
Annulées pendant la période	(7 755)	48,00	(27 309)	40,96
Exercées pendant la période	(479 733) ⁽¹⁾	46,28	(1 296 304) ⁽²⁾	48,11
En circulation en fin de période	529 443	50,39	1 016 931	48,43
Exerçables en fin de période	529 443	50,39	1 016 931	48,43

(1) Le prix pondéré de l'action à la date d'exercice des options exercées est de 46,86 euros.

(2) Le prix pondéré de l'action à la date d'exercice des options exercées est de 90,97 euros.

La durée de vie résiduelle moyenne pondérée pour les options en circulation au 31 août 2017 est de 0,8 an (1,4 an au 31 août 2016).

Le tableau suivant précise les prix d'exercice et les dates d'expiration des options en circulation au 31 août 2017 :

Date d'octroi	Point de départ d'exercice	Date d'expiration	Prix d'exercice	Nombre d'options non exercées au 31 août
Décembre 2010	Décembre 2011	Décembre 2017	48,37 euros	177 050
Décembre 2011	Décembre 2012	Décembre 2018	51,40 euros	292 365
Décembre 2011	Décembre 2012	Décembre 2017	51,40 euros	60 028
TOTAL				529 443

4.21.2 Plans d'attribution gratuite d'actions

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS SODEXO

Les plans d'attribution gratuite d'actions Sodexo répondent aux règles suivantes :

- les actions sont attribuées gratuitement sous réserve d'une condition de présence ainsi que, pour certaines actions, une condition de performance ;
- pour les plans attribués en 2013, 2014 et 2015, la condition de présence requise au sein du Groupe Sodexo, à compter de la date d'attribution, est de 3 ou 2 ans pour les résidents fiscaux français (selon que la livraison des actions est soumise ou non à condition de performance) et de 4 ans pour les non-résidents fiscaux français ; l'attribution gratuite d'actions aux résidents fiscaux français est également assortie d'une période d'incessibilité des actions pendant 2 ans suivant la période d'acquisition des droits ;
- pour les plans attribués en 2016 et 2017, la condition de présence requise au sein du Groupe Sodexo, à compter de la date d'attribution, est de 4 ans pour tous les bénéficiaires, sans clause d'incessibilité des actions ;
- la portion des actions soumises à condition de performance varie de 0 à 60 %, en fonction du nombre d'actions attribuées, sauf pour le Directeur Général de Sodexo dont l'intégralité des actions est soumise à condition de performance.

Les conditions de performance présentent les caractéristiques suivantes :

- pour les plans attribués en 2013, 2014 et 2015, la condition de performance est fonction d'une progression annuelle du résultat net part du Groupe Sodexo sur trois années et, pour une partie des actions attribuées en 2015 aux membres du Comité Exécutif Groupe, d'un objectif de « Total Shareholder Return » (TSR). Le TSR mesure le rendement de l'action pour l'actionnaire sur une période donnée en prenant en compte l'appréciation du cours de Bourse et le dividende. Pour les plans attribués en 2015, le TSR de l'action Sodexo doit avoir progressé au minimum de 20 % entre le 31 août 2014 et la date de l'Assemblée Générale du Groupe Sodexo statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2016-2017, en janvier 2018 ;

- pour les plans attribués en 2016 et 2017, la condition de performance est fonction d'une progression annuelle du résultat opérationnel avant éléments exceptionnels et hors effets de change sur 4 ans du Groupe Sodexo et, pour une partie des actions attribuées aux membres du Comité Exécutif Groupe, ainsi que pour les bénéficiaires de plus de 1000 actions pour le plan 2017, d'un objectif de TSR. Le TSR de l'action doit être positif et surperformer l'Indice CAC 40 GR (dividendes réinvestis) publié par Euronext entre le 27 janvier 2016 et la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018-2019 pour le plan 2016 et entre le 25 janvier 2017 et la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019-2020 pour le plan 2017.

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR A LA DATE D'ATTRIBUTION

La juste valeur des actions attribuées gratuitement est déterminée à la date d'attribution à partir du cours de l'action Sodexo à cette date qui a été diminuée pour tenir compte des dividendes non versés aux bénéficiaires pendant la période d'acquisition des droits et, si applicable, d'une décote d'incessibilité après la période d'acquisition. Celle-ci a été estimée en valorisant le coût d'une stratégie de vente à terme des actions incessibles et d'achat au comptant, financé par emprunt, d'un nombre équivalent d'actions cessibles, sur la base de paramètres de marché.

La juste valeur des actions attribuées gratuitement soumise à un objectif de « *Total Shareholder Return* » (condition de performance de marché) a été évaluée à partir d'un modèle de type binomial, prenant en compte les conditions sous lesquelles les actions seront attribuées.

MOUVEMENTS SUR LES EXERCICES 2016-2017 ET 2015-2016

Le tableau suivant indique les mouvements d'actions Sodexo attribuées gratuitement durant l'exercice :

	2016-2017	2015-2016
Nombre en début de période	2 787 243	2 333 495
Attribuées pendant la période	906 845	881 175
Annulées pendant la période	(168 841)	(175 545)
Livrées pendant la période	(724 052)	(251 882)
Nombre en fin de période	2 801 195	2 787 243

La juste valeur moyenne pondérée des actions Sodexo attribuées gratuitement durant l'exercice 2016-2017 est de 92,56 euros (75,21 euros pour les actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice 2015-2016).

Le tableau suivant précise les dates d'attribution des actions Sodexo attribuées gratuitement et les hypothèses utilisées pour estimer leur juste valeur à la date d'attribution ainsi que le nombre en circulation au 31 août 2017 :

Date d'attribution du plan	Période d'acquisition des droits (en années)	Durée d'incessibilité (en années)	Taux attendu de rendement des dividendes (en %)	Taux d'intérêt sans risque (en %)	Taux d'emprunt (en %)	Volatilité (1) (en %)	Nombre d'actions en circulation au 31 août	
25 avril 2013	International	4	N/A	2,5 %	0,6 %	6 %	4 400	
11 mars 2014	International	4	N/A	2,5 %	0,8 %	5,8 %	474 035	
27 avril 2015	France	3	2	2,5 %	0,1 %	5,2 %	21 %	110 370
27 avril 2015	International	4	N/A	2,5 %	0,2 %	5,2 %	21 %	498 080
1 déc. 2015	France	2	2	2,5 %	0 %	4,3 %		3 725
1 déc. 2015	France	3	2	2,5 %	0 %	4,3 %	22,5 %	3 025
1 déc. 2015	International	4	N/A	2,5 %	0 %	4,3 %	22,5 %	3 350
27 avril 2016	N/A	4	N/A	2,5 %	0 %	N/A	22 % (2)	802 365
30 sep. 2016	N/A	4	N/A	2,5 %	0 %	N/A	22 % (2)	11 950
30 nov. 2016	N/A	4	N/A	2,5 %	0 %	N/A	22 % (2)	10 000
20 avril 2017	N/A	4	N/A	2,4 %	0 %	N/A	18,1 % (2)	879 895
TOTAL								2 801 195

(1) La volatilité de l'action Sodexo est applicable pour la part des actions attribuées en 2015 et 2016 qui est soumise à la condition de performance de marché (TSR). La volatilité est déterminée à partir d'une moyenne pondérée de la volatilité historique sur 5 ans et de la volatilité implicite attendue par le marché.

(2) À compter du plan 2016, le TSR est apprécié par rapport à l'index CAC 40 GR. La volatilité retenue pour cet index est de 35 % pour les plans attribués en 2016 et de 18,2% pour le plan 2017.

4.21.3 Charge comptabilisée au cours de l'exercice

La charge comptabilisée dans le compte de résultat pour l'exercice 2016-2017 au titre des actions attribuées gratuitement est de 43 millions d'euros (contre 49 millions d'euros au titre de l'exercice 2015-2016).

4.22 Regroupements d'entreprises

Les principales acquisitions de la période sont mentionnées en note 4.5 « Goodwills ». Le montant des actifs acquis et passifs repris aux dates d'acquisition, évalués de manière provisoire au 31 août 2017, est résumé dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2017
Immobilisations incorporelles	65
Immobilisations corporelles	5
Créances clients	33
Autres actifs courants	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15
Dettes financières	(15)
Autres dettes non courantes	(4)
Impôts différés nets	(7)
Autres dettes et passifs courants	(29)
Total des actifs nets identifiables	69
<i>Goodwills</i>	224
Engagement de rachat de participations ne donnant pas le contrôle	(3)
Impact de la prise de contrôle des participations mises en équivalence	(20)
Contrepartie transférée	(270)
Trésorerie acquise	15
Variation de dette sur acquisition de filiales	(2)
IMPACT SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	(257)

La contribution des sociétés acquises depuis leur intégration s'élève à 135 millions d'euros pour le chiffre d'affaires.

Les actifs incorporels incluent principalement les relations clients et les marques. Les durées d'amortissement de ces actifs incorporels ont été fixées par le management sur une durée maximale de 15 ans en fonction du taux d'attrition estimé pour les contrats et de la durée de vie probable des marques. Le goodwill correspond à l'écart positif entre le prix d'acquisition et le total de la juste valeur des actifs nets identifiables.

4.23 Engagements et éventualités

4.23.1 Sûretés réelles

Au 31 août 2017, en garantie des financements contractés :

- 3 549 403 actions Sodexo ont été nanties au profit de Natixis,
- 2 157 239 actions Sodexo ont été nanties au profit de CACIB
- 2 134 881 actions Sodexo ont été nanties au profit des investisseurs américains (US\$ Notes)
- 609 108 actions Sodexo ont été nanties au profit des investisseurs américains (Euro Notes)
- 3 565 995 actions Sodexo a été nantie au profit de Société Générale

Soit un total de 12 016 626 actions Sodexo nanties sur les 60 900 485 actions SODEXO que détient Bellon SA.

Les engagements relatifs à des sûretés réelles (nantissement, gage sur équipement ou hypothèque d'immeuble), consenties par Sodexo SA et ses filiales dans le cadre de leurs activités opérationnelles au cours de l'exercice 2016-2017 ne sont pas significatifs.

4.23.2 Engagements en matière de location simple

Les engagements donnés au titre des contrats de location simple se décomposent, par maturité, comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2017	Au 31 août 2016
Moins d'un an	112	111
De 1 à 5 ans	232	240
Plus de 5 ans	65	75
TOTAL	409	426

Il s'agit de contrats dans le monde entier, dont les dispositions sont négociées localement, qui portent essentiellement sur :

- des équipements sur sites, des équipements de bureau et des véhicules pour 111 millions d'euros (110 millions d'euros au 31 août 2016) ;
- des loyers de bureaux pour 289 millions d'euros (303 millions d'euros au 31 août 2016), comprenant notamment les engagements au titre des baux pour le siège social du Groupe Sodexo à Issy-les-Moulineaux (33 millions d'euros) et pour les bureaux de Sodexo France (32 millions d'euros) et Sodexo, Inc. (59 millions d'euros).

4.23.3 Autres engagements donnés

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2017			Au 31 août 2016	
	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total	Total
Engagements de paiement donnés aux tiers	1			1	1
Garanties d'exploitation de sites	1	2		3	4
Garanties de bonne fin données aux clients du Groupe Sodexo	44	2	133	179	193
Autres engagements	15	23	110	148	138
TOTAL	61	27	243	331	336

Les engagements de paiements donnés aux tiers incluent principalement les engagements de financement en dettes subordonnées dans les PPP (cf. note 2.3.2) pour 1 million d'euros.

Les garanties de bonne fin accordées aux clients du Groupe correspondent à certains engagements donnés dans le cadre d'une vingtaine de contrats où, du fait de la sous-traitance, le Groupe estime qu'il pourrait être exposé au paiement d'une indemnité en cas de défaut de réalisation de la prestation. Les garanties de bonne fin sont réexaminées régulièrement par le management des entités opérationnelles. Une provision est constituée lorsque des paiements liés à ces garanties deviennent probables. Hormis ces contrats, le Groupe estime être en mesure de mettre en œuvre les moyens supplémentaires nécessaires pour éviter de payer des indemnités aux clients qui bénéficient de clause de garanties de bonne fin.

Le Groupe a également des engagements de performances vis-à-vis de ses clients mais considère que ceux-ci ont plus la caractéristique de garanties d'exécution que d'un contrat d'assurance ayant pour objectif d'indemniser le client en cas de non-réalisation de la prestation (l'indemnité étant en général réservée aux cas où Sodexo n'aurait pas été en mesure de mettre en œuvre les moyens alternatifs ou supplémentaires pour satisfaire le client).

Dans les faits, compte tenu de sa taille et de son implantation, le Groupe Sodexo considère être capable de mettre en œuvre les moyens supplémentaires nécessaires pour éviter de payer des indemnités aux clients bénéficiant de telles clauses.

À ce jour, aucune provision n'est constatée dans l'état consolidé de la situation financière au titre de ces garanties.

Les autres engagements comprennent notamment la garantie que Sodexo SA a émise en octobre 2012 en faveur du Trustee afin de couvrir les obligations de Sodexo UK au titre du plan de retraite au Royaume-Uni dans la limite d'un montant de 100 millions de livres sterling pour une durée de 12 ans, soit jusqu'en octobre 2024.

4.24 Informations sur les entreprises liées

Les transactions avec les sociétés non intégrées globalement concernent les prêts accordés, les transactions réalisées et les engagements hors bilan portant sur des entreprises associées.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2017		Au 31 août 2016	
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Prêts accordés	78	(1)	77	77

Engagements hors bilan	Au 31 août 2017	Au 31 août 2016
Engagements de paiement donnés aux tiers	1	1
Garanties de bonne fin données à des clients	179	193

Transactions réalisées	2016-2017	2015-2016
Chiffre d'affaires	401	430
Charges opérationnelles	(2)	
Résultat financier	3	3

4.25 Rémunérations, avances et engagements en matière de pensions et indemnités assimilées accordés aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire de Bellon SA

<i>(en euros)</i>	2016-2017	2015-2016
Rémunérations versées par Bellon SA aux mandataires sociaux	999 000	867 833
Jetons de présence versés par Bellon SA aux mandataires sociaux	210 000	210 000
Jetons de présence versés par Sodexo SA aux mandataires communs	179 100	197 500
Rémunérations et avantages versés par des filiales de Sodexo aux mandataires communs	751 569	657 498
TOTAL	2 139 669	1 932 831

Ces avantages incluent les jetons de présence, les rémunérations et avantages de toute nature versés (ou procurés sur la période pour des fonctions exercées) par les sociétés Bellon SA, Sodexo SA et/ou les sociétés du Groupe Sodexo.

Le Conseil d'Administration de Sodexo SA, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé lors du Conseil d'Administration du 17 novembre 2015, que Michel Landel cesserait d'être rémunéré par Bellon SA à compter du 1^{er} janvier 2016 et serait rémunéré par Sodexo SA. Il a ainsi été mis fin au contrat de travail liant Michel Landel à Bellon SA. Ce changement n'a en rien modifié la rémunération de Michel Landel qui n'est, par ailleurs, pas lié à Sodexo SA par un contrat de travail.

Il existe pour le Directeur Général et les membres du Comex de Sodexo des clauses de non concurrence, d'une durée maximale de 24 mois, qui ont pour objet de protéger le Groupe en restreignant leur liberté d'exercer chez un concurrent des fonctions de salarié ou d'administrateur ou d'effectuer des missions de conseil(s) directement ou par personne morale interposée.

4.26 Effectifs

Les effectifs du Groupe sont les suivants :

	Au 31 août 2017	Au 31 août 2016
Encadrement	49 917	53 477
Employés	377 360	372 126
TOTAL	427 277	425 603

4.27 Litiges

Au cours de l'exercice 2016-2017, la société Sodexo Pass do Brasil a reçu de l'administration fiscale brésilienne une notification de redressement au titre des exercices 2010 à 2012 s'élevant à 121 millions d'euros (dont 39 millions d'euros de principal et 82 millions d'euros de pénalités et intérêts de retard). Ce redressement concerne la déductibilité fiscale de l'amortissement du goodwill constaté lors du rachat de VR en mars 2008. La Société conteste fermement ce redressement qui avait déjà été par ailleurs envisagé puis abandonné par l'administration lors d'un précédent contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. La Société estime sur le fond et sur la forme que le goodwill a été valablement amorti et que la procédure a par conséquent de fortes chances d'aboutir en sa faveur, ce que ses conseils fiscaux lui confirment. Aucune provision n'a donc été enregistrée au bilan à ce titre au 31 août 2017. Par ailleurs, l'économie d'impôt générée par cet amortissement fiscal a été compensée dans les comptes consolidés du Groupe Sodexo par une charge d'impôt différé du même montant pour chacun des exercices concernés, conformément aux règles IFRS. Le solde de cet impôt différé passif s'élève, à la clôture de l'exercice, à 79 millions d'euros.

À la connaissance de la Société Bellon SA, il n'existe aucune autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, qui pourrait avoir, ou a eu au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

Par ailleurs, le Groupe Sodexo est partie prenante à des litiges survenus dans le cadre normal de ses activités. Le Groupe Sodexo ne s'attend pas à ce que les passifs relatifs à ces litiges soient globalement significatifs par rapport à l'activité ou à la situation financière consolidée.

4.28 Événements postérieurs à la clôture

Dans le cadre des réclamations déposées auprès de l'administration fiscale et des saisines du Tribunal Administratif pour certaines d'entre elles, Sodexo a contesté l'application de la contribution sur les dividendes de 3 % au titre des exercices 2012-2013 à 2016-2017. Suite à la récente décision du Conseil Constitutionnel du 6 octobre 2017 rendue sur ce sujet, Sodexo pourra obtenir la restitution des sommes ainsi versées, soit 43 millions d'euros, hors intérêts moratoires et diminuées des mesures « compensatoires » prévues par le gouvernement, dont l'estimation n'est pas finalisée à ce jour. Ce produit d'impôt, n'a pas été comptabilisé par le Groupe dans les comptes de l'exercice 2016-2017, la décision du Conseil Constitutionnel étant postérieure à la clôture.

Depuis le début de l'exercice 2017-2018, le Groupe a réalisé plusieurs acquisitions, notamment l'activité base vie de Morris Corporation en Australie pour le secteur minier, avec un chiffre d'affaires annuel de 100 millions d'euros et Kim Yew Electrical & Sanitary, spécialisé en Facilities management, à Singapour.

Le 11 Septembre 2017, Bellon SA a remboursé par anticipation à la Société Générale 80 Millions d'euros de l'ELS contracté en Juillet 2015 d'un montant initial de 150 Millions d'euros. Bellon SA a également renégocié le taux d'intérêt pour le montant restant, soit 70 Millions d'euros : ce taux est maintenant de 0,953% jusqu'à l'échéance du 15 Juillet 2018.

Sodexo a annoncé le 15 novembre 2017 la signature d'un accord pour l'acquisition de Centerplate Inc. entreprise spécialisée dans les services de restauration et d'accueil au cœur d'installations sportives, de centres de congrès et de lieux de divertissement aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Canada et en Espagne, pour un montant de 675 millions de dollars. L'acquisition s'est conclue le 27 décembre 2017.

PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Le 14 septembre 2017, le Conseil d'Administration de Sodexo a décidé l'attribution gratuite d'actions, en faveur de certains salariés du Groupe, sous réserve d'une condition de présence au sein du Groupe ainsi que, pour certaines actions, une condition de performance. Ce plan porte sur un total de 14 000 actions.

5. OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

5.1 Exposition aux risques sur les taux de change et d'intérêt

Les politiques du Groupe sont conçues pour éviter toute prise de position spéculative. En outre, selon ces politiques :

- l'essentiel de l'endettement doit être contracté à taux fixe ou converti en taux fixe grâce à des instruments de couverture ;
- dans le cadre de la politique de financement, le risque de change sur les prêts en devises aux filiales et les financements externes en devise doit être couvert ;
- l'échéance des instruments de couverture ne doit pas dépasser celle des emprunts couverts.

5.1.1 Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

Au 31 août 2017, comme au 31 août 2016, la quasi-totalité des passifs étant à taux fixe, l'augmentation ou la diminution de 0,5 % des taux d'intérêts n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat avant impôt ou sur les capitaux propres.

5.1.2 Analyse de sensibilité aux taux de change et exposition au risque de change sur les principales devises

Le Groupe Sodexo étant présent dans 80 pays, l'ensemble des postes des états financiers est impacté par la conversion des devises et plus particulièrement la variation du dollar US. Ces variations de change n'entraînent pas de risques d'exploitation, les recettes et les charges de chacune des filiales étant réalisées essentiellement dans la même devise.

Le Groupe a recours à des instruments dérivés pour assurer la gestion des risques auxquels le Groupe est exposé du fait de la volatilité des taux de change.

SENSIBILITE AU RISQUE DE CHANGE

Impact d'une appréciation de 10 % des taux de change des devises par rapport à l'euro (en millions d'euros)	Au 31 août 2017				Au 31 août 2016			
	Impact sur le chiffre d'affaires	Impact sur le résultat opérationnel	Impact sur le résultat avant impôt	Impact sur les capitaux propres	Impact sur le chiffre d'affaires	Impact sur le résultat opérationnel	Impact sur le résultat avant impôt	Impact sur les capitaux propres
Dollar US	871	61	42	220	831	50	31	171
Real brésilien	110	24	20	82	91	18	17	70
Livre sterling	172	6	10	72	201	13	13	64

L'impact d'une appréciation de 10 % du taux de change bolivar/euro serait non significatif sur le chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat avant impôt et capitaux propres du Groupe au 31 août 2017.

5.2 Exposition aux risques de liquidité

Les caractéristiques des financements obligataires et bancaires utilisés par le Groupe au 31 août 2017 sont décrites en détail dans la note 4.14 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 août 2017, plus de 87% de la dette consolidée du Groupe avait été empruntée sur les marchés de capitaux (83% au 31 août 2016) et le financement bancaire assurait moins de 13 % des besoins du Groupe (17% au 31 août 2016). Les échéances de remboursement des principales dettes s'échelonnent entre les exercices 2016 et 2029. Le Groupe Sodexo a une ligne de crédit confirmée multidevises de 531 millions d'euros plus 709 millions de dollars US à échéance juillet 2022, non tirée au 31 août 2017 ni au 31 août 2016.

5.3 Exposition aux risques de contrepartie

L'exposition au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers.

La politique du Groupe est de gérer et répartir le risque de contrepartie. S'agissant des instruments dérivés, chaque transaction avec une banque doit s'appuyer sur une convention cadre de type convention AFB ou ISDA.

Le risque de contrepartie lié aux créances clients est non significatif. Compte tenu de la dispersion géographique et sectorielle du Groupe, il n'existe aucune concentration de risques portant sur les créances individuelles échues et non dépréciées. De plus, le Groupe n'a enregistré aucune évolution significative des impacts liés aux défaillances financières de ses clients au cours de l'exercice.

Le risque de contrepartie est essentiellement bancaire. Le Groupe limite son exposition au risque de contrepartie en diversifiant ses placements et en limitant la concentration du risque entre les mains de chacune des contreparties. Les transactions sont effectuées avec des contreparties de premier plan en fonction des risques pays. Un *reporting* régulier de suivi de la répartition auprès des contreparties ainsi que de leur qualité est mis en place.

Afin de réduire encore ce risque, le Groupe Sodexo a mis en place en 2010-2011, un mécanisme de *cash pooling international* entre les principales filiales, avec droit à compensation, réduisant ainsi les liquidités placées chez des tiers en les concentrant sur les holdings financières du Groupe Sodexo.

La contrepartie maximale est d'environ 11 % (12 % au 31 août 2016) de la trésorerie opérationnelle du Groupe (incluant les fonds réservés et les actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses) vis-à-vis d'un groupe bancaire dont le *rating* est A-1.

5.4 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe Sodexo gère ses fonds propres dans une optique de long terme visant à assurer la liquidité du Groupe Sodexo, à optimiser sa structure financière et à faire bénéficier ses actionnaires de la forte génération du *cash flow*.

Les éléments de décision peuvent être des objectifs de bénéfice net par action, de prévisions de flux de trésorerie futurs ou d'équilibre de bilan afin de respecter les critères d'endettement net du Groupe définis par la Direction et communiqués au marché, à savoir notamment un ratio d'endettement net/capitaux propres inférieur à 75 %. Le taux d'endettement net est défini comme la différence entre les dettes financières brutes et la trésorerie globale qui correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi qu'aux fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses moins les découverts bancaires, rapportée aux capitaux propres et intérêts minoritaires.

6. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Bellon SA détient 40,4 % du capital de Sodexo SA, société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Issy-les-Moulineaux, et 55,8 % des droits de vote exerçables.

Compte tenu notamment des actions d'autocontrôle que Sodexo SA détient et de la participation dans Bellon SA que le groupe Sodexo détient, le pourcentage d'intérêt de Bellon SA dans Sodexo SA ressort à 35,2%. Les principaux agrégats financiers du groupe Sodexo sont les suivants (en millions d'euros sur la base des comptes établis selon les normes IFRS – ces agrégats sont présentés à 100%) :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016-2017	2015-2016
Chiffre d'affaires	20 698	20 245
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	1 189	1 095
Résultat net	745	661
Résultat global	530	478

(1) Y compris la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2017	Au 31 août 2016
Actifs non courants	7 416	7 498
Actifs courants	7 458	6 660
TOTAL DE L'ACTIF	14 874	14 158
Total capitaux propres	3 570	3 702
Passifs non courants	3 885	3 549
Passifs courants	7 419	6 907
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	14 874	14 158

Le montant total des dividendes versés par Sodexo SA au cours de l'exercice s'élève à 359 millions d'euros, en prenant en compte un dividende par action de 2,4 euros, la majoration du dividende de 0,24 euro pour les actions éligibles et en déduisant l'autocontrôle.

Les principales sociétés par Sodexo consolidées à la clôture de l'exercice présentées dans le tableau ci-dessous représentent plus de 80 % des agrégats chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat net part du Groupe et capitaux propres de Sodexo. Les autres entités représentent individuellement moins de 0,8 % des agrégats chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat net part du Groupe Sodexo et capitaux propres.

La première colonne indique le pourcentage d'intérêts, la seconde le pourcentage de contrôle. Seuls sont mentionnés les pourcentages d'intérêts ou de contrôles inférieurs à 97 %.

La lettre N désigne les sociétés entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice.

	Intérêts %	Contrôle %	Activité principale	Pays
France				
			Holding	France
			Sur Site	France
			Sur Site	France
			Sur Site	France
			Sur Site	France
			Sur Site	France

	Intérêts %	Contrôle %	Activité principale	Pays
			Sur Site	France
Lenôtre SA (consolidé)			Sur Site	France
			Avantages et Récompenses	France
Sodexo Pass France SA			Avantages et Récompenses	France
Crèche Attitude (consolidé)			Sur Site	France
Sodexo Pass International SAS			Holding	France
Sofinsod SAS			Holding	France
Etin SAS			Holding	France
Amérique				
			Sur Site	Brésil
Sodexo do Brasil Comercial SA (consolidé)			Sur Site	Brésil
			Avantages et Récompenses	Brésil
Sodexo Pass do Brasil Serviços E Comércio SA			Avantages et Récompenses	Brésil
Sodexo Facilities Services Ltda			Sur Site	Brésil
Sodexo Canada Ltd (consolidé)			Sur Site	Canada
Sodexo Chile SA (consolidé)			Sur Site	Chili
			Avantages et Récompenses	Chili
Sodexo Soluciones de Motivacion Chile SA			Avantages et Récompenses	Chili
Sodexo, Inc. (consolidé)			Sur Site	États-Unis
Roth Bros., Inc. (consolidé)			Sur Site	États-Unis
Sodexo Remote Sites Partnership			Sur Site	États-Unis
Sodexo Remote Sites USA Inc.			Sur Site	États-Unis
Sodexo Holdings Inc.			Sur Site	États-Unis
CK Franchising Inc.			Sur Site	États-Unis
Sodexo Concierge Services Llc			Sur Site	États-Unis
Circle Company Associates, Inc.			Sur Site	États-Unis
			Avantages et Récompenses	États-Unis
Sodexo Pass USA			Avantages et Récompenses	États-Unis
N ⁽¹⁾			Sur Site	États-Unis
Denali Universal Services Llc			Sur Site	États-Unis
			Avantages et Récompenses	États-Unis
N			Avantages et Récompenses	États-Unis
Inspirus LLC			Avantages et Récompenses	États-Unis
			Holding	États-Unis
Sodexo Global Services, Llc			Holding	États-Unis
Europe				
			Sur Site	Allemagne
Sodexo Services GmbH (consolidé)			Sur Site	Allemagne
			Sur Site	Allemagne
Sodexo Beteiligungs BV & Co. KG			Sur Site	Allemagne
Sodexo Belgium SA (consolidé)			Sur Site	Belgique
			Avantages et Récompenses	Belgique
Imagor SA			Avantages et Récompenses	Belgique
			Avantages et Récompenses	Belgique
Sodexo Pass Belgium SA (consolidé)			Avantages et Récompenses	Belgique
			Holding	Belgique
Compagnie Financière Aurore International			Holding	Belgique
			Avantages et Récompenses	Belgique
N			Avantages et Récompenses	Belgique
Xpenditure BV			Avantages et Récompenses	Belgique
			Sur Site	Espagne
Sodexo Iberia SA (consolidé)			Sur Site	Espagne
			Sur Site	Italie
Sodexo Italia SPA (consolidé)			Sur Site	Italie
			Sur Site	Pays-Bas
Sodexo Nederland BV (consolidé)			Sur Site	Pays-Bas
			Avantages et Récompenses	République tchèque
Sodexo Pass Česka Republika AS			Avantages et Récompenses	République tchèque
			Sur Site	Royaume-Uni
Sodexo Ltd (consolidé)			Sur Site	Royaume-Uni

	Intérêts %	Contrôle %	Activité principale	Pays
			Sodexo Global Services UK Ltd	Holding Royaume-Uni
			Sodexo Investment Services Ltd	Sur Site Royaume-Uni
			Sodexo Travel and Business UK Ltd	Avantages et Récompenses Royaume-Uni
			Sodexo Holdings Ltd	Sur Site Royaume-Uni
N			Purchasing Systems Ltd	Sur Site Royaume-Uni
			Sodexo Finance Designated Activity Company	Holding Irlande
			Sodexo Pass Romania Srl	Avantages et Récompenses Roumanie
			Sodexo AB	Sur Site Suède
Asie, Océanie, Moyen-Orient, Afrique				
			Sodexo Australia Pty Ltd (consolidé)	Sur Site Australie
			Sodexo Remote Sites Australia Pty Ltd	Sur Site Australie
			Sodexo Food Solutions India Private Ltd	Sur Site Inde
			Sodexo Shanghai Management Services	Sur Site Chine
			Sodexo Management Company Ltd Shanghai	Sur Site Chine
			Sodexo Services Asia	Holding Singapour
	49 %	49 %	Teyseer Services Company Llc	Sur Site Qatar
			Sodexo FZE	Sur Site Émirats arabes unis
	49 %	49 %	Kelvin Catering Services (Emirates) LLC	Sur Site Émirats arabes unis
(1)	<i>Prise de contrôle sur l'exercice, antérieurement consolidé selon la méthode de la mise en équivalence</i>			

7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>(en millions d'euros HT)</i>	PricewaterhouseCoopers		KPMG	
	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016
Certification des comptes individuels et consolidés				
Bellon SA	0,1	0,1	0,1	0,1
Filiales intégrées globalement	5,5	5,5	3,9	4,0
Sous-total	5,6	5,6	4,0	4,1
Services autres que la certification des comptes				
Bellon SA				
Filiales intégrées globalement	0,9	0,2	0,4	0,5
Sous-total	0,9	0,2	0,4	0,5
Total honoraires des Commissaires aux comptes	6,5	5,8	4,4	4,6